

**RAPPORT
DU COMITÉ SPÉCIAL
CONTRE L'APARTHEID**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 22 (A/42/22)



NATIONS UNIES

**RAPPORT
DU COMITÉ SPÉCIAL
CONTRE L'APARTHEID**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 22 (A/42/22)



NATIONS UNIES

New York, 1987

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le présent document a été présenté également au Conseil de sécurité sous la cote S/19217.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		v
I. INTRODUCTION	1 - 5	1
II. VUE D'ENSEMBLE	6 - 14	2
III. EVOLUTION DE LA SITUATION EN AFRIQUE DU SUD	15 - 69	4
A. Conditions politiques générales	15 - 20	4
B. Répression de la population	21 - 37	5
C. Résistance à l' <u>apartheid</u>	38 - 46	9
D. Actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats voisins	47 - 52	11
E. Accroissement de la puissance militaire et collaboration militaire	53 - 60	13
F. Economie et relations économiques avec l'étranger	61 - 69	14
IV. ACTION INTERNATIONALE	70 - 95	17
A. Généralités	70	17
B. Gouvernements et organisations intergouvernementales	71 - 78	17
C. Organisations non gouvernementales	79 - 83	19
D. Désinvestissement	84 - 91	20
E. Boycottage sportif et culturel	92 - 95	21
V. RECAPITULATION DES TRAVAUX DU COMITE SPECIAL	96 - 137	23
A. Résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session concernant le point intitulé "Politique d' <u>apartheid</u> du Gouvernement sud-africain"	97	23
B. Déclarations faites à des réunions du Conseil de sécurité	98 - 99	23
C. Activités du Comité spécial contre la politique et les pratiques du régime d' <u>apartheid</u>	100 - 109	24

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
D. Action contre la collaboration avec le régime d' <u>apartheid</u>	110 - 122	26
E. Promotion d'une action mondiale contre l' <u>apartheid</u>	123 - 135	28
F. Coopération avec d'autres organes des Nations Unies et avec d'autres organisations	136 - 137	30
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	138 - 150	32

Annexes

I. Composition des organes subsidiaires du Comité spécial contre l' <u>apartheid</u> et du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud		40
II. Budget de l'Afrique du Sud		41
III. Principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud		42
IV. Extraits des déclarations faites par le Comité spécial		43
V. Conférences et séminaires organisés par le Comité spécial ou avec son aide		51
VI. Célébration des Journées internationales de solidarité par le Comité spécial		54
VII. Liste des documents du Comité spécial		55

Le 16 octobre 1987

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport annuel du Comité spécial contre l'apartheid, que le Comité a adopté à l'unanimité le 16 octobre 1987.

Le présent rapport est présenté à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 2671 (XXV) et 41/35 A à I de l'Assemblée générale, en date respectivement des 8 décembre 1970 et 10 novembre 1986.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Conseil spécial
contre l'apartheid,

(Signé) Joseph N. GARBA

Son Excellence
Monsieur Pérez de Cuéllar
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies
New York, New York

I. INTRODUCTION

1. Le Comité spécial contre l'apartheid a été créé par la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale en date du 6 novembre 1962; il est composé actuellement des 18 Etats Membres ci-après :

Algérie	Indonésie	République arabe	Somalie
Ghana	Malaisie	syrienne	Soudan
Guinée	Népal	République démocratique	Trinité-et-Tobago
Haïti	Nigéria	allemande	
Hongrie	Pérou	République socialiste	
Inde	Philippines	soviétique d'Ukraine	

2. A la 599e séance, le 12 janvier 1987, le Comité spécial a réélu à l'unanimité le général de division Joseph N. Garba (Nigéria) président et M. Guennadi I. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Jai Pratap Rana (Népal) et M. Serge Elie Charles (Haïti) vice-présidents, et a élu M. Arif Shahid Khan (Inde) rapporteur.

3. Le Comité spécial a aussi réélu M. James Victor Gbeho (Ghana) président de son Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la collaboration avec l'Afrique du Sud. Il a élu M. Tewfik Abada (Algérie) président de son Sous-Comité des pétitions et de l'information, réélu M. Raúl Rivera (Pérou) président de son Equipe spéciale pour les prisonniers politiques et élu M. Nasreldin A. M. Idris (Soudan) président de son Equipe spéciale pour les femmes et les enfants vivant sous le régime d'apartheid et M. Oseloka Obaze (Nigéria) président de son Equipe spéciale sur les aspects juridiques de l'apartheid. A l'occasion du départ de M. Raúl Rivera, le 16 juin 1987, le Comité a élu M. Manuel Rodriguez (Pérou) président de son Equipe spéciale pour les prisonniers politiques (pour les noms des membres des organes subsidiaires du Comité spécial, voir l'annexe I du présent rapport).

4. Conformément à la résolution 41/35 C de l'Assemblée générale en date du 10 novembre 1986, le Comité spécial soumettra, à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, un rapport spécial sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud (A/42/22/Add.1-S/19217/Add.1).

5. A sa 611e séance, le 16 octobre 1987, le Comité spécial a décidé à l'unanimité de soumettre le présent rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

II. VUE D'ENSEMBLE

6. Au cours de la période considérée (septembre 1986 à août 1987), le Comité spécial contre l'apartheid a suivi avec une profonde préoccupation la situation créée en Afrique du Sud et dans les pays voisins par la politique d'apartheid, la terreur croissante que le régime fait régner dans le pays ainsi que les actes d'agression et de déstabilisation qu'il commet contre les pays de la région et qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il a également suivi de près les réactions de la communauté internationale face à cette situation.

7. Ces temps derniers, le régime raciste sud-africain s'est heurté, dans l'ensemble du pays, à une résistance sans précédent, qu'il a essayé d'étouffer en s'attaquant simultanément à toutes les formes d'opposition extra-parlementaire du pays. Constatant la gravité des effets de la répression sur l'opposition, le Comité spécial a intensifié ses efforts, en particulier en ce qui concerne le sort des prisonniers politiques, des syndicalistes, des étudiants et des jeunes, des femmes et des enfants, des chefs communautaires et religieux, des journalistes et d'autres personnes. Parallèlement, la guerre non déclarée que le régime continue de mener contre les Etats de première ligne et les Etats voisins a obligé le Comité spécial à manifester son inquiétude devant la situation critique où se trouvent ces pays et à souligner la nécessité de leur fournir une assistance internationale efficace.

8. Etant donné les récentes mesures draconiennes interdisant aux médias nationaux et étrangers de faire état des brutalités commises pour réprimer les manifestations et autres formes de résistance au système d'apartheid, le Comité spécial a redoublé d'efforts pour diffuser des informations sur ce qui se passe dans le pays et s'est efforcé d'intensifier l'action internationale contre le système. Dans ce but, il a organisé et parrainé des réunions, des séminaires, des conférences et des auditions ou y a participé et a coopéré étroitement avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

9. Face à l'intransigeance du régime, la communauté internationale a adopté des mesures économiques et politiques plus rigoureuses visant à l'isoler totalement. L'Assemblée générale, à sa quarante et unième session, a adopté une série de résolutions sur la situation en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité a approuvé un ensemble de sanctions volontaires. Malheureusement, deux membres permanents du Conseil ont, une fois de plus, mis celui-ci dans l'incapacité d'utiliser l'un des moyens les plus efficaces d'obtenir un changement pacifique dans ce pays, à savoir l'imposition de sanctions globales et obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

10. Certains gouvernements ont pris individuellement des mesures contre le régime de Pretoria. Au fil des ans, de nombreux pays, notamment les pays membres du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les pays socialistes, ont pris des mesures concrètes contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Parmi les pays occidentaux, les pays nordiques sont à l'avant-garde de la campagne en faveur de sanctions et imposent progressivement les leurs, notamment dans le domaine commercial. Aux Etats-Unis, une initiative du Congrès a abouti à l'adoption de sanctions sélectives. Bien qu'elles soient assorties d'un certain nombre d'exemptions, ces mesures représentent un pas dans la bonne direction. En revanche, celles prises par la Communauté économique européenne (CEE) et le Commonwealth dans son ensemble ont une portée plus limitée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République fédérale d'Allemagne s'étant opposés à l'adoption de mesures plus rigoureuses. Le Japon, quant à lui, a restreint dans une certaine mesure ses relations avec Pretoria, mais la portée de ces restrictions reste limitée.

11. Certes, ces mesures sont jugées positives et reflètent une tendance encourageante mais de sérieux efforts doivent toutefois être faits en vue d'assurer une plus grande concertation dans l'application de ces mesures et un suivi plus effectif. Les violations répétées de l'embargo obligatoire sur les armes, de l'embargo sur les livraisons de pétrole et des autres sanctions internationales suscitent une préoccupation croissante, de même que la réticence de nombreux gouvernements à faire appliquer intégralement les mesures qu'ils ont eux-mêmes adoptées et à poursuivre et punir les contrevenants.

12. L'intensification de la résistance à l'apartheid et les appels réitérés en faveur de sanctions contre Pretoria montrent bien que le monde entier se rend compte de la nécessité urgente de remplacer le système d'apartheid par un ordre démocratique et non racial dans une Afrique du Sud unie et de mettre fin aux bains de sang. L'objectif du Comité spécial a toujours été d'aider à la transformation pacifique de l'Afrique du Sud.

13. L'imposition de sanctions concertées et applicables devrait constituer le principal élément de l'action internationale visant à créer les conditions propices à une solution pacifique, juste et durable du conflit en Afrique du Sud. Dans ce contexte, le fait que l'économie sud-africaine soit tributaire de l'étranger pour ce qui est de la technologie, des prêts et des échanges joue un rôle essentiel lorsqu'on envisage l'adoption de nouvelles mesures. Pour être efficaces, ces mesures doivent être concertées et leur application rigoureusement contrôlée.

14. Dans le présent rapport, le Comité spécial examine les faits nouveaux intervenus en Afrique du Sud, notamment la situation économique et politique, la répression et la résistance dans le pays, les actes de déstabilisation des Etats de première ligne et la persistance de certains pays occidentaux à collaborer avec l'Afrique du Sud et à maintenir des intérêts économiques dans ce pays. Il analyse la réaction internationale au cours de la période considérée ainsi que l'effet des initiatives et activités du Comité spécial. Dans les annexes, on trouvera, dans l'ordre chronologique, des extraits choisis de déclarations du Comité ainsi que des précisions sur les conférences et réunions que le Comité a organisées ou à l'organisation desquelles il a participé, mettant en lumière la contribution de chacune à la lutte internationale contre l'apartheid.

A. Conditions politiques générales

15. L'année qui vient de s'écouler a été pour l'Afrique du Sud une année de mobilisation populaire intense montrant la détermination de la majorité noire à démanteler l'apartheid et à ériger à sa place les fondements d'une société non raciale et démocratique. Les autorités de Pretoria, pour leur part, n'ont manifesté aucun désir réel de résoudre la crise politique du pays. Bien au contraire, elles ont essayé d'écraser l'opposition en étendant l'état d'urgence qui doit faire régner une atmosphère de terreur et de crainte où la police, l'armée et les milices agissent pratiquement en toute impunité. Parallèlement, elles ont lancé des programmes soi-disant destinés à améliorer les conditions de vie de quelques communautés noires, cela afin de désamorcer la résistance et de s'allier une partie de la population, et aussi afin de leurrer la communauté internationale.

16. Dans ce climat de répression généralisée, le Parti national a organisé, en mai 1987, des élections réservées aux Blancs, pour réaffirmer l'autorité du parti et donner un semblant de légitimité à son plan constitutionnel de partage du pouvoir fondé sur la race. Les élections, qui ont renvoyé le Parti national au pouvoir avec une majorité accrue, ont révélé les peurs et l'intransigeance, aiguës par les autorités à la veille des élections, de la majeure partie de la minorité blanche et sa confiance dans les promesses de stabilité et de sécurité nationale faites par le Parti national. Des fissures sont aussi apparues dans l'édifice de l'Afrikanerdom, puisque des intellectuels en vue dans le parti ont appelé à des négociations avec des représentants de la majorité africaine et que certains Afrikaners ont même rencontré des représentants de l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud à Dakar en juillet, cherchant à délimiter les domaines d'accord sur l'avenir de l'Afrique du Sud.

17. Le plan constitutionnel autorisant la résidence d'Africains dans des zones urbaines en dehors des homelands est, par essence, le fruit d'une politique fondée sur la contrainte et la cooptation. Il présente trois aspects : premièrement, la réglementation relative à l'état d'urgence vise à rétablir l'"ordre" dans les townships noirs et les homelands. Le National Security Management System (NSMS) qui a été conçu pour repousser "l'assaut total" des forces "révolutionnaires" contre l'Etat est l'élément décisif de ce plan de rétablissement du contrôle administratif et politique au niveau local 1/. Il semble qu'en temps de crise, le rôle de coordination et de direction de cet organe est plus apparent, tout cela dans l'intérêt de la stabilité et de la sécurité, deux éléments clefs de la politique du parti 2/.

18. Deuxièmement, le plan constitutionnel envisage l'exécution, dans des zones choisies, de projets socio-économiques, destinés à y améliorer les conditions matérielles apparemment en vue d'éliminer les sujets de plainte de la communauté et d'encourager l'émergence d'une classe moyenne et commerçante noire ayant des intérêts dans le système. Un bon exemple en est la township d'Alexandra, une des communautés les mieux organisées politiquement du pays. A Alexandra, les forces de sécurité persécutent systématiquement les militants, en particulier les membres du Comité d'action d'Alexandra 3/. Au même moment, un programme de 90 millions de rands est mis en oeuvre pour "revaloriser" la communauté.

19. Troisièmement, le plan constitutionnel de partage du pouvoir épouse étroitement la politique de "séparation des groupes", c'est-à-dire des ethnies, M. P. W. Botha ayant juré qu'il n'y aurait jamais de gouvernement de la majorité

noire ni de chef d'Etat noir en Afrique du Sud 4/. Partant, le National Statutory Council, qui a été proposé pour les Africains, ne sera rien de plus qu'un organe consultatif, le pouvoir de décision restant toujours entre les mains de M. Botha et de la Chambre du Parlement composée de Blancs; le NSC sera composé de membres élus par les conseils communautaires, depuis longtemps rejetés par la majorité de la population, qui les considère comme des créatures du régime. Pas même les dirigeants des homelands et, à plus forte raison, aucun dirigeant d'envergure de la communauté noire, n'ont accepté de faire partie du National Statutory Council. Les organisations d'opposition ont rejeté le Conseil et demandé à Pretoria de négocier avec les dirigeants reconnus par la majorité.

20. L'escalade de la répression n'a pas réussi à briser la résistance dans le pays, même si elle entrave l'action de nombreuses organisations populaires, dont les membres et les dirigeants ont été détenus et persécutés. Le mouvement syndical est maintenant à la tête de la lutte, étant donné que les autres organisations ont été affaiblies et que de nombreux militants ont été contraints de passer dans la clandestinité. Malgré ces revers, les groupes d'opposition ont survécu et se réorganisent et se consolident progressivement en vue de la longue lutte qui les attend. Ils apprennent en fait à opérer dans des conditions presque clandestines.

B. Répression de la population

21. Pour rétablir leur contrôle ébranlé par la rébellion qui a gagné toute la nation, les autorités ont lancé une violente attaque en règle contre toutes les formes d'opposition extra-parlementaire se manifestant dans le pays. L'état d'urgence, en vigueur depuis juillet 1985 sous une forme ou une autre et prorogé en décembre 1986 et juin 1987, fait de l'Afrique du Sud un Etat policier où les forces de sécurité bénéficient d'un pouvoir de répression pratiquement illimité et se livrent à des brutalités presque impunément. La loi permet aux autorités d'interdire les réunions et assemblées de toutes sortes et donc d'empêcher ou de pénaliser la contestation politique sous ses formes même les plus timides.

22. Au cours d'une mission en Afrique du Sud, les représentants de la Commission internationale de juristes n'ont constaté aucune preuve de sanction des méfaits de la police. Ils n'ont pu accorder crédit au désir, annoncé par le Gouvernement, de refreiner les brutalités policières, puisque c'est sur le climat de terreur créé par ces brutalités dans les townships que le Gouvernement fonde sa stratégie de répression. Même les abus les plus criants demeurent impunis 5/.

23. La détention sans inculpation ni procès, conduisant à la disparition "légale" d'activistes et même d'enfants, constitue maintenant un moyen d'intimidation courant et elle est délibérément utilisée pour affaiblir l'opposition. Une autre arme, plus insidieuse, est aussi employée contre l'opposition : les attaques et meurtres de plus en plus nombreux commis par des groupes de "vigiles" avec le consentement tacite de la police. Sur ce régime de terreur entretenu par l'Etat, les autorités ont jeté une chape de silence en muselant radicalement les organes d'information nationaux et étrangers. Prétendant que sa victoire électorale lui en fait un devoir et que la mise en oeuvre de ses soi-disant réformes l'exige, le régime s'emploie déjà à écraser toutes formes d'opposition extra-parlementaire.

24. Sous couvert de l'état d'urgence, les lois fondamentales de l'apartheid sont appliquées contre les Noirs dans divers domaines. Par exemple, en 1986, environ 64 000 Africains ont été déplacés de force, contre 40 000 en 1985, et près de 100 000 ont été arrêtés pour être sortis des zones réservées; en outre,

la plupart des résidents des "homelands indépendants" sont toujours privés de la citoyenneté sud-africaine. Les communautés africaines sont déplacées par l'effet conjugué des mesures d'intimidation, des désorganisations politiques, de coercition et de l'action des "vigiles". L'objectif est, en dernière instance, de consolider les homelands, de créer des entités géographiques et ethniques pour finalement priver les Africains de la citoyenneté à laquelle ils ont droit de par leur naissance 6/.

25. L'occupation des townships par la police et l'armée, notamment la présence d'hommes en armes dans les salles de classe, s'est institutionnalisée. Pas moins des quatre cinquièmes des forces de police du pays sont maintenant en faction dans les townships. Spectacle rappelant la seconde guerre mondiale, les autorités ont ordonné le bouclage des townships entières par des clôtures en ruban de métal coupant ou, comme dans le cas de Soweto, par un mur de ciment. Des soldats perchés sur des véhicules blindés utilisent des projecteurs pour surveiller en permanence clôtures ou mur 7/.

26. Le nombre des actes de violence commis par la police et l'armée a augmenté depuis l'instauration de l'état d'urgence. D'après des informations, les violences policières dirigées contre des grévistes ou des communautés refusant d'être déplacées ou expulsées pour non-paiement du loyer ont fait des victimes. On sait, de source non officielle, que depuis septembre 1984, plus de 2 300 personnes, des Noirs pour la plupart, ont été tuées, principalement au cours d'interventions de la police et de l'armée. Les autorités minimisent généralement le nombre des victimes que, de surcroît, elles font souvent passer comme résultant de violences commises par des Noirs contre d'autres Noirs 8/.

27. Les organes d'information locaux et étrangers sont soumis à des restrictions draconiennes : interdiction de filmer, de photographier ou d'enregistrer dans des zones "de troubles" ou de rendre compte des interventions des forces de sécurité sans la permission de la police. Publier ou faire une "déclaration subversive" est considéré comme un délit, "subversive" étant pris dans un sens très large. On a également redéfini les notions de "troubles" et de "résistance" pour y inclure l'absentéisme, les grèves "illégales", le boycottage des écoles, des loyers, de certains magasins ou produits et des transports et toute autre forme de protestation. Par définition, l'incitation au boycottage, notamment au désinvestissement et à l'adoption de sanctions, est interdite. Sont également interdites toutes autres formes d'opposition, comme "l'éducation parallèle", "les tribunaux populaires" et "les comités de rue". Comme si ces restrictions dont la presse fait l'objet ne suffisaient pas, le régime a annoncé, le 27 août, de nouvelles mesures de censure et la fermeture, pendant trois mois, des journaux censés encourager la résistance passive, le boycottage et les groupes soi-disant radicaux. Il a nommé, peu après, une commission de censure ayant pour tâche d'appliquer ces mesures qui visent ce que l'on appelle "l'autre presse" et notamment des journaux comme New Nation, qui appartient à la Catholic Bishops Publishing Company. A cause de ces nouvelles restrictions, il sera encore plus difficile pour la population de faire entendre sa voix.

28. Dans cette atmosphère de violences orchestrées par les forces de sécurité, l'action des groupes de "vigiles", dont les membres sont recrutés et armés par la police, s'est intensifiée. S'ils étaient, par le passé, responsables d'incidents (essentiellement des assassinats politiques) isolés, les "vigiles" ont maintenant étendu leur activité à tout le pays, faisant d'innombrables blessés et de nombreux morts parmi les activistes. Pas un seul n'a été jusqu'ici traduit en justice.

Dans l'est de la province du Cap et le Natal, la terreur règne pour les membres du United Democratic Front (UDF), du Congress of South African Trade Unions (COSATU) et de l'Azanian People's Organization (AZAPO). D'après des informations, des membres d'Inkatha auraient participé aux actes de violence commis au Natal contre le COSATU 9/.

29. Dans les homelands la répression semble bien plus accentuée que dans le reste de l'Afrique du Sud, en partie parce qu'ils échappent aux regards des médias. A Lebowa et Kwa Ndebele, un homeland qui doit devenir "indépendant", des opposants ont été emprisonnés, torturés, voire tués par les forces de sécurité 10/.

30. Le Detainees' Parents Support Committee (DPSC) signale une augmentation régulière depuis 1986 du nombre des procès politiques, qui semblent avoir pour principal but d'entraîner les activistes dans des procédures interminables et onéreuses, qui non seulement les empêchent de jouer pleinement leur rôle dans l'opposition, mais aussi leur font perdre leur emploi, avec les difficultés que cela entraîne pour leurs familles. Les procès pour "haute trahison" ou "subversion, terrorisme et meurtre", se multiplient car les autorités tentent de démontrer que toute forme de mobilisation et d'organisation populaires, qu'il s'agisse de boycottage, d'absentéisme, de "comités de rue" ou de "tribunaux populaires", constitue une activité "séditieuse". A la fin du mois d'août 1987, 32 personnes attendaient l'exécution de la peine capitale à laquelle elles avaient été condamnées pour avoir causé des troubles. Le 1er septembre, deux d'entre elles ont été pendues.

31. La volonté du régime d'intimider l'opposition, surtout les jeunes, apparaît de façon particulièrement évidente dans les chiffres communiqués par le Detainees' Parents Support Committee : 40 % des 30 000 personnes détenues depuis juin 1986 ont moins de 18 ans. Même les témoins à charge potentiels sont maintenus en prison et bien souvent pendant de longues périodes 11/.

32. Une analyse de récents cas de détention montre nettement que les autorités essaient de paralyser la résistance organisée dans le pays par l'emprisonnement systématique des responsables et personnalités influentes de toutes sortes d'organisations, qu'il s'agisse de groupements de jeunes ou d'assemblées communautaires, de syndicats et de groupes de sympathisants, ou d'associations populaires. Les groupes de défense des droits de l'homme en Afrique du Sud signalent une augmentation du nombre des détentions en vertu du chapitre 29 de l'Internal Security Act, qui autorise la réclusion illimitée sans contact avec les avocats ni la famille. En fait, ceci signifie que des personnes peuvent disparaître sans laisser la moindre trace. Les conditions de détention, déjà insupportables, se seraient encore aggravées du fait de l'augmentation considérable de la population carcérale depuis la déclaration de l'état d'urgence. Récemment, le Ministre de la justice a révélé que la police avait utilisé des gaz lacrymogènes contre les détenus à 20 reprises entre juillet 1986 et juillet 1987 12/.

33. Il est établi que tortures et sévices sont couramment pratiqués sur les détenus. Plusieurs organisations sud-africaines, notamment le Detainees' Parents Support Committee et la National Medical and Dental Association, ont publié des rapports rendant compte des effets graves de l'incarcération prolongée et de la torture, surtout sur les enfants. Au Parlement, le Ministre de la justice et de l'ordre a indiqué que 23 personnes détenues dans les locaux de la police depuis juin 1986, dont 158 incarcérées en vertu de l'état d'urgence, avaient été hospitalisées entre août 1986 et février 1987 13/.

34. Le mouvement syndical noir a joué un grand rôle dans la lutte politique, ce qui le désigne à la répression de l'Etat. Celui-ci considère les syndicats comme un ennemi puissant du fait de leur force associative et de leur capacité de faire cesser le travail et, théoriquement, de paralyser l'économie. Les activités des deux plus grandes fédérations syndicales, le COSATU et le National Council of Trade Unions (NACTU), ont été jugulées par l'action combinée des forces de sécurité et des tribunaux, souvent avec l'approbation du patronat. Des syndicalistes ont été emprisonnés, blessés et parfois tués. Des propriétaires d'immeubles ont même expulsé des syndicats de leurs bureaux prétendument en vertu du Group Areas Act.

35. En avril, l'Etat a lancé une campagne systématique et violente contre le COSATU par l'intermédiaire de la South African Broadcasting Corporation (SABC) et des médias favorables au régime. Après une série de descentes de police dans les locaux des syndicats affiliés, d'attentats contre les membres du COSATU et d'attaques contre ses locaux à Johannesburg, un attentat à la bombe commis par des "professionnels" contre le siège du COSATU a rendu l'occupation du bâtiment dangereuse. En août, le nouveau bâtiment du syndicat au Cap a également fait l'objet d'un attentat à la bombe 14/. La collusion de l'Etat et du patronat est fréquente pour briser les grèves, par exemple dans les industries automobile, métallurgique et minière ainsi que dans les secteurs du commerce de détail, des transports et des services postaux. D'après les statistiques officielles, en 1986 la police est intervenue 286 fois dans des grèves 15/. Récemment, lorsque l'Union nationale des mineurs (NUM), le plus nombreux des syndicats affiliés au COSATU, a cessé le travail légalement, le personnel de sécurité de la mine et la police ont essayé de briser la grève; bilan de l'opération : 11 morts, plus de 300 blessés et 400 arrestations. Auparavant, lorsque la National Union of Metalworkers of South Africa (NUMSA), numériquement le deuxième syndicat du COSATU, a voté pour la grève, les autorités, en accord avec les patrons, ont rendu la grève "illégale" simplement en publiant l'ancien contrat dans le Journal officiel et en le prorogeant de ce fait. (En Afrique du Sud, il est "illégal" de faire grève si l'ancien contrat est toujours en vigueur.) De forts détachements de police ont été envoyés dans les usines.

36. Les enfants noirs sont devenus l'objet d'une violente répression de la part de l'Etat en raison du rôle majeur qu'ils jouent dans la résistance des townships. Sur les 3 000 personnes détenues en août en vertu des dispositions de l'état d'urgence, de 300 à 500 avaient moins de 18 ans et certaines n'avaient que 12 ans. Et ces chiffres sont plutôt au-dessous de la vérité d'après un représentant du Detainees' Parents Support Committee. De nombreux enfants ont été gravement blessés, certains ont été torturés (électrochocs et gaz lacrymogènes) et quelques-uns sont morts des suites des violences commises par les forces de sécurité. On apprend que, dans le "homeland indépendant" du Ciskei, des enfants portaient des traces de torture huit mois après avoir été interrogés par la police au moyen de fouets, gourdins à bout de métal ou morceaux de rouleau de fil métallique. Des enfants ont rapporté que les policiers les avaient brûlés avec de l'eau bouillante et du plastique brûlant 16/.

37. Ce qui est nouveau et inquiétant à ce propos c'est l'existence de camps secrets pour les jeunes, où les enfants sont envoyés directement après leur détention pour suivre des cours qui, d'après les autorités, doivent faciliter leur "réinsertion" dans leur communauté à leur libération. Malgré la réaction indignée du public et les grèves de la faim de la part des détenus, le Conseil du Président a récemment publié un rapport proposant la création de centres spéciaux de réadaptation pour les jeunes ayant commis "des délits de caractère politique". Les groupes de défense des droits civils pensent que, dans ces camps, les enfants sont soumis à des pressions visant à en faire des informateurs ou à toute autre forme d'intimidation et de coercition 17/.

C. Résistance à l'apartheid

38. La résistance à l'apartheid a continué de croître en Afrique du Sud en dépit de l'intensification de la répression. Les mouvements de libération nationale, les mouvements de travailleurs noirs, les étudiants et les jeunes, les chefs religieux et les institutions confessionnelles, les organisations locales et les Blancs qui critiquent le système ont donné une dimension nouvelle à la lutte contre l'apartheid. Les luttes conjoncturelles se sont intégrées au mouvement plus large de la lutte de libération. Le régime n'a pas réussi à trouver de chefs authentiques prêts à coopérer à l'exécution de ses plans de prétendues "réformes" et à la perpétuation de l'apartheid.

39. Les combattants de la liberté ont continué d'intensifier leur lutte armée et clandestine contre le régime raciste de Pretoria. Il y a eu des fusillades avec la police et des grenades ont été lancées sur diverses cibles, notamment l'Ecole de la police de Soweto. D'après le rapport annuel de la police pour 1985/86, cette période a été marquée par un accroissement de la violence et des activités terroristes de l'ANC, 18 attaques ont eu lieu au cours desquelles des mines terrestres ont été utilisées et des personnes qualifiées de terroristes (50 de l'ANC et 6 du PAC) ont été arrêtées. Il y aurait eu 199 "actes de terrorisme" en 1986 contre 86 en 1985 18/. D'après les autorités sud-africaines, en 1986, 42 policiers ont été tués et 52 grièvement blessés dans l'exercice de leurs fonctions 19/. Les sections militaires des mouvements de libération nationale en Afrique du Sud ont intensifié le recrutement et la formation, comme l'indiquent les dépositions entendues aux procès politiques. De plus en plus d'organisations et de particuliers ont rencontré les dirigeants des mouvements de libération nationale, en dépit des efforts du régime pour les discréditer et les intimider.

40. Le renforcement de la résistance populaire et l'échec croissant de l'apartheid se sont aussi manifestés dans la tendance à remplacer les conseils municipaux et les conseils de village par les nouvelles structures du "pouvoir populaire", comme les "comités de rue", "comités de village", "tribunaux populaires" et "l'éducation populaire", même si nombre des activistes de ces nouvelles structures ont été emprisonnés ou réduits à la clandestinité.

41. Le mouvement syndical noir a continué à jouer un rôle déterminant dans l'opposition à l'apartheid. Son objectif n'est pas seulement économique, mais aussi politique. Ses actions, mieux organisées, sont souvent coordonnées avec celles d'autres organisations politiques locales comme l'UDF et l'AZAPO. Il s'est constitué une nouvelle fédération syndicale, le National Council of Trade Unions (NACTU) qui comprend l'ancien Council of Unions of South Africa (CUSA) et la Azanian Confederation of Trade Unions (AZACTU), et qui compte environ 420 000 adhérents 20/. Le COSATU (1 million de syndiqués) a encouragé la formation d'un syndicat par branche d'industrie par la fusion de ses syndicats membres 21/. Il a lancé la campagne, qui devrait prendre de l'ampleur, en faveur d'un salaire décent, et a déclaré qu'il poursuivrait la lutte tant que le régime persisterait à protéger les richesses et privilèges de certains groupes. Il a aussi commencé à inciter les chômeurs noirs à s'organiser.

42. En 1986, il y a eu 793 grèves auxquelles ont participé 424 135 travailleurs noirs 22/. Au cours du premier trimestre de 1987, les syndicats affiliés au COSATU ont été les plus actifs dans les grèves. Si la plupart de celles-ci ont duré moins d'une semaine, celles qui ont duré plus d'un mois ont été plus nombreuses que les années précédentes 23/. Les secteurs du commerce de détail, des transports et des

services postaux ont connu des grèves sans précédent, accompagnées de grèves de solidarité. L'appel à un arrêt de travail de deux jours lancé par les syndicats pour protester contre les élections réservées aux Blancs de mai 1987 a été suivi par plus d'un million de travailleurs. Le 16 juin, Journée de Soweto, a été observé par un nombre équivalent de grévistes. La plus grande grève de tous les temps en Afrique du Sud, et celle qui a suscité le plus de sympathisants, a commencé le 9 août lorsqu'environ 340 000 mineurs ont interrompu la production pendant trois semaines dans 52 mines d'or et de charbon, ce qui s'est traduit, pour les sociétés minières, par une perte de plus de 225 millions de dollars des Etats-Unis.

43. En ce qui concerne la crise de la main-d'oeuvre dans le pays, le Rapport spécial du Directeur général sur l'application de la Déclaration concernant la politique d'apartheid en Afrique du Sud publié par l'Organisation internationale du Travail en 1987 tire la conclusion suivante :

"Les troubles intérieurs et le sentiment d'incertitude en Afrique du Sud, dont se ressent le domaine du travail, résultent directement de l'incapacité du gouvernement d'assumer un rôle de direction politique positif, réaliste et constructif, de reconnaître et d'accepter l'inéluctabilité d'une transformation fondamentale, comme de l'intransigeance qu'il oppose aux pressions internationales - et tout cela a encore compliqué une situation déjà dangereuse."

44. Au début de l'année en cours, les étudiants noirs ont cessé de boycotter les écoles pour obtenir ce qu'ils appellent un "nouveau système d'éducation" mais, avec les jeunes Noirs, ils ont joué un rôle de premier plan dans la résistance populaire, qui s'est manifestée aussi par le boycottage de certains magazines ou produits, des loyers et des transports. Le boycottage actuel des loyers a gagné plus de 50 townships dans tout le pays et, entre juin 1986 et avril 1987, a coûté près de 297 millions de rands 24/. En avril 1987, pour remplacer le Congress of South African Students, interdit en 1985, les étudiants noirs ont créé, en secret pour échapper à l'interdiction, le South African Youth Congress. Son programme d'action prévoit l'organisation des jeunes chômeurs et l'appui de la campagne pour la garantie d'un salaire décent, qui sont les éléments clefs de la lutte commune menée par les jeunes et les travailleurs noirs. En mai, une autre organisation de jeunes a été créée, la Azanian Youth Organization, dont le programme est d'inspiration socialiste.

45. Les chefs religieux et les institutions confessionnelles se sont élevés contre l'apartheid avec plus de vigueur que jamais. En décembre 1986, ils ont réclamé la levée de l'état d'urgence, la libération de tous les prisonniers politiques et la levée de l'interdiction des organisations politiques. En avril, la campagne de protestation contre l'interdiction des appels en faveur de la libération des prisonniers politiques a eu l'appui de l'Eglise anglicane, de l'Eglise catholique romaine et de l'Eglise réformée noire, ainsi que de la Conférence des évêques catholiques sud-africains et du Conseil oecuménique sud-africain des Eglises. Même l'Eglise réformée blanche, qui avait précédemment justifié l'apartheid par des arguments bibliques, a fini par déclarer qu'il était impossible de justifier théologiquement la séparation raciale forcée. Une conférence internationale organisée par le Conseil oecuménique des Eglises à Lusaka en mai 1987 a reconnu que le régime sud-africain conduit, de par sa nature, les mouvements de libération nationale à utiliser tous les moyens possibles, y compris la force, pour faire cesser l'apartheid. Elle a aussi souligné la nécessité urgente d'imposer des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud.

46. L'apartheid suscite l'opposition accrue des Blancs démocrates, des particuliers autant que des organisations, telles que le Mouvement pour la fin de la conscription (End Conscription Campaign), et d'autres organisations non raciales comme la National Union of South African Students, Black Sash et le Detainees' Parents Support Committee. Plusieurs universitaires afrikaners ont publié des manifestes anti-apartheid préconisant le partage du pouvoir. En juillet, une conférence réunissant 61 Blancs, principalement afrikaners, et 17 membres de l'ANC a été organisée à Dakar par l'Institute for a Democratic Alternative for South Africa, créé par des Blancs hostiles à l'apartheid. La Conférence, accueillie par le Président du Sénégal, visait à définir dans les grandes lignes les positions des parties intéressées sur les éléments fondamentaux de la structure future du pays. Les participants blancs venaient d'horizons divers (universités, professions libérales, milieux culturels et religieux, monde des affaires) et s'exprimaient à titre personnel. La Conférence a déclaré préférer une solution négociée et a estimé nécessaire et urgent de mettre en place une société démocratique non raciale dans le pays. Si cet événement historique a suscité l'intérêt mondial, les autorités sud-africaines en ont été si irritées qu'elles ont menacé de prendre des mesures même contre les diplomates qui encouragent de telles actions.

D. Actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats voisins

47. Conformément à sa stratégie de domination dans la région, Pretoria a poursuivi et intensifié ses actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats voisins pour affaiblir leur économie et les maintenir ainsi sous la dépendance de l'Afrique du Sud, les utiliser comme otages pour atténuer les pressions extérieures, les dissuader d'apporter leur appui aux opposants du régime et, en fait, éliminer physiquement ces opposants. De fait, il a de plus en plus eu recours aux brigades de la mort pour assassiner et enlever les combattants de la liberté dans les Etats voisins.

48. Les forces sud-africaines qui demeurent stationnées illégalement dans le sud de l'Angola ont effectué maints raids dans ce pays, utilisant comme base le territoire illégalement occupé de la Namibie. Une semaine avant le raid, qui a eu lieu le 28 juillet 1987, les autorités angolaises avaient fait savoir que l'Afrique du Sud disposait dans le sud de l'Angola d'environ 7 000 hommes de troupe, dont certains étaient stationnés à Cuando Cubango pour servir d'appui aux bandits de la Uniao Nacional para a Independência total de Angola (UNITA) 25/. Les actes d'agression perpétrés par l'Afrique du Sud et l'UNITA, laquelle recevrait une assistance militaire des Etats-Unis, ont infligé à l'Angola de très lourdes pertes en vies humaines et ont causé un préjudice considérable à son économie. Outre qu'il y a eu 60 000 morts, presque un dixième de la population est sans abri, et 150 000 personnes sont des réfugiés dans des pays voisins. On estime que l'aide fournie à l'UNITA par les Etats-Unis a atteint 30 millions de dollars des Etats-Unis au total et que celle de l'Afrique du Sud est de 200 millions de dollars par an environ 26/.

49. Le Mozambique a été, lui aussi, la cible d'attaques incessantes et barbares. Jusqu'en janvier 1987, l'agression sud-africaine avait coûté au Mozambique quelque 5 milliards de dollars des Etats-Unis. Directement ou indirectement, les actes imputables à l'Afrique du Sud ont coûté la vie à plus de 100 000 Mozambicains et 1 million de personnes souffrent de graves pénuries alimentaires 27/. Outre l'incursion à Maputo perpétrée par un commando d'assassins sud-africains le 29 mai et d'autres attaques similaires, Pretoria ne cesse d'appuyer les forces de la Resistência Nacional de Moçambique (RENAMO), également connue sous le nom de

Movement of National Resistance (MNR) et tristement célèbre pour ses actes de brutalité. En juillet, les forces de la RENAMO ont massacré 380 civils au Mozambique, y compris des enfants, des femmes et des vieillards, et en août elles ont tué 70 civils 28/. En décembre 1986, le Mozambique avait accusé l'Afrique du Sud de violations répétées de l'Accord de Nkomati de 1984 déclarant que des avions pénétraient en territoire mozambicain pour ravitailler la RENAMO. Dans une allocution prononcée à Londres, devant le Royal Institute of International Affairs, le Président du Mozambique a expliqué que les actes d'agression et de déstabilisation dirigés par Pretoria contre son pays visaient à saper l'économie mozambicaine et à rendre ainsi les pays voisins davantage tributaires de l'Afrique du Sud en leur enlevant les débouchés offerts par les routes, chemins de fer et ports du Mozambique 29/. Environ 500 000 Mozambicains se sont réfugiés dans des pays voisins.

50. D'autres pays de la région n'ont pas été épargnés non plus. En octobre 1986, les forces sud-africaines ont pénétré au Botswana, dans la région est du pays. Le 1er janvier 1987, des agents sud-africains ont tué une femme et blessé cinq soldats lors d'un raid au Botswana. C'est également à l'Afrique du Sud que l'on impute la responsabilité de l'explosion d'une bombe à Gaborone, le 8 avril 30/. Depuis septembre 1986, l'Afrique du Sud a déployé des brigades clandestines au Lesotho et au Swaziland. En novembre 1986, deux anciens ministres du Lesotho ont été assassinés par une brigade de la mort sud-africaine 31/. Pendant les neuf premiers mois de 1987, treize hommes et femmes, membres de l'ANC ou soupçonnés de l'être, dont Cassius Makke et Paul Dikeledi, ont été abattus par des brigades de la mort au Swaziland. Des personnes soupçonnées d'être des dirigeants de l'ANC y ont été enlevées par des hommes non identifiés 32/. En avril 1987, les forces de l'apartheid ont attaqué la Zambie, tuant cinq personnes, en blessant deux, et détruisant plusieurs bâtiments. Selon les autorités du Zimbabwe, l'Afrique du Sud est responsable de la mort, en mai, de la femme d'un membre de l'ANC, tuée par une roquette à Harare. Les agents de l'Afrique du Sud sont allés même plus loin que les pays voisins. Récemment, quatre hommes accusés d'avoir conspiré en vue d'enlever des dirigeants de l'ANC vivant au Royaume-Uni ont comparu devant un tribunal à Londres.

51. En août 1986 et février 1987, dans le cadre de ses efforts de déstabilisation et en guise de représailles pour le soutien que ses voisins accordent aux sanctions contre l'Afrique du Sud, Pretoria a bloqué le trafic de marchandises en transit venant du Botswana, de la Zambie et du Zimbabwe. En outre, par ordonnance du 8 octobre 1986, le régime de Pretoria a menacé d'expulser d'Afrique du Sud la moitié environ des travailleurs mozambicains.

52. Le conflit régional créé par l'apartheid entrave le développement économique en perturbant les transports, en faisant de très nombreux réfugiés et en entraînant un accroissement des dépenses militaires. On estime qu'en cinq ans, de 1980 à 1984, les actes d'agression et de déstabilisation de l'Afrique du Sud ont coûté aux neuf pays membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) plus de 10 milliards de dollars des Etats-Unis, et qu'à la fin de 1986, cette somme avait dépassé les 18 milliards de dollars des Etats-Unis 33/. Pour ne citer qu'un domaine, à titre d'exemple, on estime que le taux de mortalité infantile et postinfantile en Angola et au Mozambique est maintenant le plus élevé du monde en raison du sous-développement, aggravé par la guerre et la déstabilisation économique ainsi que par les retards et les bouleversements qui en résultent 34/.

E. Accroissement de la puissance militaire et collaboration militaire

53. Cherchant à consolider sa position, le régime de Pretoria a poursuivi son programme d'accroissement de la puissance militaire et de collaboration militaire avec certains pays. En même temps qu'il intensifiait ses actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats voisins et sa répression contre la majorité des Sud-Africains, il a augmenté son budget militaire et renforcé ses forces de défense.

54. Dans le budget de 1987/88, les crédits militaires se sont élevés à 6 683 millions de rands au total, soit 40 % de plus que pour l'exercice précédent, ce qui représente 4 % du produit national brut. Toutefois, comme par le passé, pendant la période désignée, les dépenses effectives dépasseront de beaucoup les montants alloués. L'Afrique du Sud a également accru de 27 % les effectifs des forces de défense sud-africaines (SADF), qui sont passés de 83 400 hommes en 1984/85 à 106 400 (y compris le personnel médical) en 1986/87. Les effectifs de l'armée ont augmenté de 13,3 % pour atteindre 76 400 hommes, ceux de la marine de 50 % pour atteindre 9 600 hommes et ceux des forces aériennes de 30 % pour atteindre 13 000 hommes. Les crédits destinés à la police se sont accrus de 42,8 % 35/ (voir annexe II du présent rapport).

55. En outre, selon certains rapports, il y aurait eu des violations de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, en date du 4 novembre 1977, concernant l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, adoptée à l'unanimité par le Conseil. En décembre 1986, la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, une organisation non gouvernementale ayant son siège en Norvège, a informé le Comité spécial qu'elle avait reçu des informations indiquant que d'importantes quantités d'armes étaient sur le point d'être acheminées en Afrique du Sud, en violation de la résolution 418 (1977). D'après un rapport, une compagnie de courtage de Bruxelles, Air Charter Centre, s'occupait de la vente à l'Afrique du Sud et du transport via des pays tiers de 39 tonnes d'armes automatiques; un second rapport faisait état d'un chargement non spécifié, dont le transport, également de Bruxelles en Afrique du Sud, aurait été effectué par un cargo appartenant à Overseas National, une compagnie des Etats-Unis; le troisième rapport avait trait à l'envoi, de Suisse 36/ à Johannesburg, de 20 tonnes de matériel lance-roquettes (voir également par. 112). Par suite d'une intervention de la Campagne mondiale, Air Charter Centre n'a pas transporté des armes vers l'Afrique du Sud 37/. Vers la fin de 1986 également, on a appris que les chantiers navals Howaldtswerke Deutsche Werft AG (MOW) à Kiel (République fédérale d'Allemagne) et la société d'ingénierie Ingenieurkontor à Lübeck, qui appartiennent à l'Etat, avaient, de 1984 à 1985, fourni à l'ambassade d'Afrique du Sud à Bonn des microfilms des plans du sous-marin U-209 (voir par. 113) 38/.

56. En mars et avril 1987, selon divers articles de presse, Israël était devenu le principal fournisseur d'armes à l'Afrique du Sud et les industries des armements des deux pays coopéraient sur le plan technique et dans le domaine de la recherche, moyennant quoi les recettes d'exportation de matériel et de techniques militaires d'Israël en Afrique du Sud s'étaient situées, pour la seule année 1986, au alentours de 400 à 800 millions de dollars des Etats-Unis 39/.

57. En mars 1987, le cabinet isarélien a décidé de réduire ses liens avec l'Afrique du Sud et de ne pas conclure avec elle de nouveaux contrats relatifs à la défense. Il a en outre établi un comité d'experts chargé de lui présenter des recommandations de politique au sujet de l'Afrique du Sud. D'après des sources

officielles. les recommandations des experts ont été examinées par le cabinet israélien (voir le rapport spécial du Comité spécial sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud, A/42/22/Add.1-S/19217/Add.1).

58. Au cours du même mois, deux hommes ont été accusés aux Etats-Unis d'avoir tenté de faire passer en contrebande en Afrique du Sud des manuels d'instruction militaire hautement confidentiels. L'acte d'accusation était fondé sur le Military Export Control Act et le Comprehensive Anti-Apartheid Act (1986). Selon la presse, c'était la première fois que cette dernière loi était invoquée comme base d'inculpations au pénal. Le capitaine Nicholas Voster, attaché militaire à l'ambassade d'Afrique du Sud à Washington, était également mentionné dans l'acte d'accusation. Peu après, il a été rappelé par Pretoria afin d'éviter son expulsion 40/.

59. En avril, le Département d'Etat des Etats-Unis a présenté au Congrès son rapport sur les violations de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Une version abrégée de ce rapport a été rendue publique. Le rapport confirmait notamment que l'Afrique du Sud avait établi "une vaste industrie locale des armements fondée sur des techniques avancées"; qu'elle importait des systèmes et des sous-systèmes d'armements lorsqu'elle ne pouvait ni produire une certaine arme ni obtenir une licence de fabrication sur place; et que la plupart des systèmes d'armements en Afrique du Sud étaient antérieurs à l'embargo sur les armes de 1977, mais qu'ils étaient dans la plupart des cas entretenus et perfectionnés avec l'aide des fabricants d'origine. Ceux-ci exportaient des armes visées par l'embargo et entretenaient et perfectionnaient les systèmes sur place avant 1977. Le rapport abrégé mentionnait les pays dont les sociétés violaient l'embargo sans donner les noms de ces sociétés; il ne contenait pas non plus de preuves quant à la participation des gouvernements, à l'exception d'Israël 41/.

60. Les autorités sud-africaines comptent de plus en plus sur la force brute pour défendre le système d'apartheid par différents moyens. Le régime a besoin d'une industrie des armements pour appuyer et équiper ses forces militaires et de police, qui sont les gardiens du système d'apartheid et les principaux instruments de la répression de la majorité de la population. Il a besoin d'armes perfectionnées pour ses actes d'agression contre les Etats indépendants d'Afrique australe. Enfin, Pretoria recherche des progrès dans les systèmes d'armes et les techniques nucléaires très avancés comme moyen d'intimider la communauté internationale et de renforcer son influence en Occident. Il semble malheureusement que, dans tous ses efforts, Pretoria trouve des complices, que ce soit des sociétés ou certains gouvernements qui ont décidé, pour diverses raisons, de soutenir son action, au mépris total de ses conséquences catastrophiques.

F. Economie et relations économiques avec l'étranger

61. Alors que la conjoncture du marché mondial lui est relativement favorable, l'économie sud-africaine souffre d'une grave stagnation chronique, en raison surtout des troubles internes et des pressions de l'étranger. Tant en 1986 que pendant le premier semestre de 1987, sa croissance a été lente. En 1986, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) n'a même pas atteint 1 %, et ceci après une baisse de 1,5 % en 1985. S'il était de 2 % au cours du premier trimestre de 1987, il n'était que de 1,5 % pendant le deuxième trimestre, à cause des arrêts de travail et des grèves, d'après les observateurs 42/.

62. Sensibles à l'incertitude croissante, les milieux d'affaires ont réduit les nouveaux investissements. En fait, le taux d'investissement intérieur brut dans l'équipement a baissé de 13,5 % en 1986. Ce chiffre est d'autant plus significatif qu'il confirme une tendance soutenue à la baisse; de 1981 à 1985, ce taux a baissé de 21 %. Selon les données officielles, le taux moyen d'utilisation de la capacité de production dans le secteur manufacturier était de 79,7 % en 1986, contre 86,3 % en 1984 43/. Cette sous-utilisation paraît s'expliquer par une demande insuffisante des consommateurs et par une pénurie de matières premières et de main-d'oeuvre qualifiée. En outre, les milieux d'affaires sud-africains ont de plus en plus tendance à investir dans le domaine financier plutôt que dans la production. D'où une augmentation soudaine des opérations de spéculation à la Bourse de Johannesburg, au plus grand profit des spéculateurs. On a estimé qu'au cours de la seule année 1986, quelque 12 milliards de rands (soit environ 6 milliards de dollars E.-U.) ont été dépensés pour des transactions spéculatives. S'adressant aux actionnaires de la South African Reserve Bank, le 25 août, le Gouverneur de la banque a déclaré : "Ce que l'argent achète sur les places financières, ce ne sont pas des briques, du mortier ou de l'acier, mais des valeurs-papiers" 44/.

63. Le nombre de chômeurs reste élevé parmi les Noirs - 4,2 millions sur une main-d'oeuvre potentielle de 12 millions. Quelque 260 000 Noirs arrivent chaque année sur le marché du travail. Environ 40 % de la population noire a moins de 15 ans et la population noire urbaine augmente à un taux de 3 % par an 45/. Pour absorber l'augmentation de la main-d'oeuvre noire, il faudrait une croissance économique d'environ 3 % par an, ce qui dépasse actuellement la capacité de l'économie.

64. Les pressions inflationnistes se sont accrues; l'indice des prix à la consommation a augmenté de 18,6 % en 1986 contre 16,2 % en 1985. Au cours des huit premiers mois de 1987, il a augmenté de 17 %. En conséquence, le pouvoir d'achat réel des travailleurs noirs a sensiblement baissé, d'autant plus que les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 26 % en 1986 - la hausse annuelle la plus rapide des six dernières années 46/.

65. L'économie sud-africaine est lourdement tributaire de ses liens commerciaux avec le reste du monde. Les minéraux et les métaux représentent la majeure partie de ses recettes d'exportation, dont la moitié environ est liée à l'or. Au cours du premier semestre de 1987, le prix de l'or a été d'environ 434 dollars l'once contre une moyenne de 405 dollars au cours du dernier trimestre de 1986. Il est à noter que, tant que le cours de l'or dépasse 400 dollars des Etats-Unis l'once, une augmentation de 10 dollars des Etats-Unis du cours moyen annuel entraîne un accroissement de l'ordre de 200 millions de dollars des Etats-Unis par an des recettes d'exportation de l'Afrique du Sud.

66. Les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord et le Japon demeurent les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud. Le total des échanges avec les pays d'Europe occidentale a atteint 22,6 milliards de dollars en 1986, soit un tiers du commerce sud-africain global 47/. En 1986, le total des échanges avec la République fédérale d'Allemagne, le Japon et les Etats-Unis a augmenté, alors que les échanges avec le Royaume-Uni et la France ont diminué 48/. Toutefois, le commerce avec l'Asie gagne en importance; pour l'année 1986, il s'est accru de 40 % (voir également l'annexe III du présent rapport).

67. En 1985, les exportations ont atteint 30 % du produit intérieur brut et les importations 25 %. Il convient de noter que, pour chaque rand consacré aux industries manufacturières, 68 cents sont dépensés pour les importations, qui sont donc d'une importance vitale pour l'économie. L'économie sud-africaine est fortement tributaire des importations de produits chimiques industriels de base et des industries manufacturières; les importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires, dont l'Afrique du Sud ne peut pas se passer, représentent environ 80 % du total des importations 47/. La plupart de ces produits proviennent des grands pays industriels d'Europe occidentale et ne sont pas faciles à remplacer par la production locale; donc, si l'on considère en outre qu'elle est tributaire des investissements et des prêts étrangers d'une part et que la gamme de ses exportations est limitée d'autre part, l'Afrique du Sud reste très sensible aux pressions internationales.

68. En septembre 1986, l'Afrique du Sud est arrivée à un accord à Londres avec ses principaux créanciers, qui détiennent 70 % du total de sa dette extérieure exigible, qui est de 13 milliards de dollars. En mars 1987, elle aurait obtenu auprès de ses principaux créanciers un réaménagement de sa dette portant sur trois ans, jusqu'en 1990. C'est ainsi que, d'ici 1990, l'Afrique du Sud paiera 1,42 milliard de dollars; le reste sera remboursé conformément au plan adopté à l'origine 49/.

69. La politique économique actuelle de l'Afrique du Sud consiste en général à stimuler l'économie nationale. Toutefois, les principaux obstacles à la croissance économique subsistent; ce sont le manque d'investissements dans le secteur de la production, l'accélération de l'inflation, une exclusion partielle des marchés de capitaux étrangers et la confiance limitée des milieux d'affaires dans sa capacité de résoudre la crise dans le pays.

IV. ACTION INTERNATIONALE

A. Généralités

70. Au cours de la période considérée, la campagne internationale visant à isoler le régime raciste d'Afrique du Sud et à exercer des pressions sur ce régime s'est intensifiée et a été ponctuée d'événements importants. Sous la pression croissante de l'opinion publique et des organes législatifs, de nombreux gouvernements ont pris des mesures significatives, passant d'une condamnation générale des méfaits de l'apartheid à la prise de sanctions. La campagne de désinvestissement, malgré un certain nombre d'échecs, n'en constitue pas moins un nouvel effort pour isoler l'Afrique du Sud. De nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont renforcé leurs activités de lutte contre l'apartheid.

B. Gouvernements et organisations intergouvernementales

71. Pendant la période à l'étude, la Norvège, la Suède et la Finlande ont adopté des mesures globales et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud. En mars 1987, le Parlement norvégien a adopté la loi norvégienne sur le boycottage économique de l'Afrique du Sud et de la Namibie. La loi, qui a pris effet le 20 juillet 1987, imposait des sanctions économiques globales à l'encontre de l'Afrique du Sud et interdisait notamment de façon générale les importations en provenance d'Afrique du Sud et les exportations à destination de ce pays. Elle interdisait également le transport de pétrole en provenance d'Afrique du Sud ou à destination de ce pays par des pétroliers norvégiens; le transport de marchandises ou de passagers en provenance d'Afrique du Sud ou à destination de ce pays par des navires norvégiens ou sud-africains; ainsi que la prestation de services, l'octroi de prêts et de crédits, les investissements, le transfert des brevets et des droits de production et la promotion du tourisme en Afrique du Sud. La loi n'interdit cependant pas la revente de la cargaison des pétroliers norvégiens dont la destination finale était déterminée en mer après le début du voyage 50/.

72. En mars 1987, le Gouvernement suédois a présenté au Parlement un projet de loi prévoyant des sanctions commerciales qui bénéficiait du soutien de tous les grands partis politiques. Ce projet de loi, qui est devenu loi, interdisait, à quelques exceptions près, tout commerce avec l'Afrique du Sud, y compris celui qui passait par des pays tiers, ainsi que le chargement, le déchargement, le transport ou la réception pour stockage de marchandises interdites, la fourniture de moyens de transport, de matériel de transport et de services par de tierces parties. La loi a pris effet le 1er juillet et la date limite pour cesser tout commerce avec l'Afrique du Sud a été fixée au 1er octobre 1987. La loi ne prévoit cependant pas le désinvestissement. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Gouvernement suédois envisageait la possibilité d'étendre la loi aux filiales suédoises situées hors de Suède 51/.

73. En juin 1987, le Gouvernement finlandais a adopté une loi qui interdit toutes les importations en provenance d'Afrique du Sud et toutes les exportations à destination de ce pays (voir S/18961/Add.3).

74. En octobre 1986, le Congrès des Etats-Unis a adopté certaines mesures restrictives, le Comprehensive Anti-Apartheid Act, à l'encontre de l'Afrique du Sud. La loi n'impose pas de sanctions globales mais constitue un pas dans la bonne direction dans la mesure où la politique des Etats-Unis s'oriente ainsi vers

l'adoption de mesures concrètes contre l'apartheid. La plupart des dispositions de la loi ont pris effet immédiatement et d'autres ont été introduites dans un délai de six mois. La loi interdisait tout nouvel investissement, sauf dans des sociétés appartenant à des Sud-Africains noirs; elle interdisait l'octroi de nouveaux prêts bancaires aux secteurs public ou privé sud-africains; elle proscrivait les importations de charbon, de fer, d'acier, de textiles, d'uranium et de produits agricoles en provenance d'Afrique du Sud; elle a repris, en les rendant permanentes, l'ensemble des sanctions imposées par le Président en septembre 1985; elle révoquait les droits d'atterrissage octroyés à la South African Airways et interdisait aux sociétés américaines de demander, au titre des impôts versés au régime sud-africain, des allègements fiscaux qui viendraient en déduction de l'impôt américain sur le revenu des sociétés (voir A/AC.115/L.642).

75. Un rapport consultatif officiel, établi pour le Département d'Etat à sa demande et publié en janvier 1987, suggérait que le Gouvernement des Etats-Unis participe aux efforts déployés par la communauté internationale pour imposer des sanctions à l'Afrique du Sud et l'isoler économiquement. Le rapport notait également les raisons de l'échec de l'initiative diplomatique prise en 1986 par le Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth, soulignait l'importance de l'ensemble de sanctions prévu dans le Comprehensive Anti-Apartheid Act de 1986, qui plaçait les Etats-Unis en tête de l'effort international visant à faire pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle modifie sa politique, et notait que la stratégie d'engagement constructif suivie par les Etats-Unis n'avait pas atteint ses objectifs 52/.

76. En 1986, la CEE a adopté des mesures interdisant tout nouvel investissement en Afrique du Sud ainsi que l'importation de fer, d'acier et de pièces d'or en provenance de ce pays. Une interdiction portant sur les importations de charbon en provenance d'Afrique du Sud n'a pas été adoptée en raison de l'opposition de la République fédérale d'Allemagne et du Portugal, qui soutenaient qu'une interdiction des importations de charbon entraînerait un chômage massif en Afrique du Sud. Le Gouvernement néerlandais a cependant continué - en vain - d'insister pour que la CEE inclue les importations de charbon dans les mesures prises. En juin 1987, le Gouvernement néerlandais a annoncé que, conformément aux décisions adoptées par la Communauté économique européenne en 1986, il soumettrait au Parlement un projet de loi interdisant tout nouvel investissement en Afrique du Sud 53/.

77. En outre, en octobre 1986, les membres du Parlement européen à Strasbourg ont invité les ministres de la CEE à adopter de nouvelles mesures restrictives à l'encontre de l'Afrique du Sud, en déclarant que les mesures déjà adoptées étaient insuffisantes et ont prié la CEE d'interdire tout nouvel investissement, tout nouveau prêt bancaire ou autres au régime sud-africain ainsi que les importations d'uranium, de charbon, d'or, de diamants, de textiles et de produits agricoles, les achats auprès de sociétés appartenant au régime sud-africain et les exportations d'ordinateurs et de pétrole. Le Parlement européen a également demandé la suspension des droits d'atterrissage octroyés en Europe à la South African Airways (voir A/AC.115/L.642). L'interdiction par la CEE des importations de charbon en provenance d'Afrique du Sud pourrait constituer une menace sérieuse pour ce pays, car les pays de la CEE importent une partie importante du charbon sud-africain. Des rapports indiquent que les restrictions imposées par les autorités danoises, françaises et américaines sur les importations de charbon en provenance d'Afrique du Sud ont eu des effets négatifs sur les exportations de charbon sud-africain.

78. A la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Harare du 1er au 6 septembre 1986, le Fonds pour la résistance contre l'invasion, le colonialisme et l'apartheid (Fonds AFRICA) a été créé. Les objectifs de ce fonds sont notamment d'aider les Etats de première ligne à faire face aux problèmes que poserait l'adoption de sanctions par l'Afrique du Sud ou à l'encontre de celle-ci. En juillet 1987, les contributions annoncées représentaient plus de 200 millions de dollars des Etats-Unis (pour plus de détails, voir A/41/697-S/18392 et A/42/422, annexe III).

C. Organisations non gouvernementales

79. Le rôle joué par les organisations non gouvernementales (ONG) dans l'action internationale menée contre l'apartheid a été extrêmement important. Les organisations non gouvernementales ont poursuivi et intensifié avec succès leurs efforts pour surveiller la collaboration avec l'Afrique du Sud, notamment pour détecter les violations des embargos sur le pétrole et les armes. Dans certains pays, elles ont mené des boycottages sélectifs mais efficaces contre des sociétés travaillant avec l'Afrique du Sud et ont poursuivi leur campagne de désinvestissement aux Etats-Unis et en Europe occidentale.

80. Parmi les organisations ayant activement participé à la campagne internationale contre l'apartheid, la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, qui a son siège en Norvège, recherche activement dans le monde entier toutes violations de la résolution 411 (1977) et les signale à l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de recherche sur le transport maritime (Shipping Research Bureau-Shirebu) des Pays-Bas surveille également les navires-citernes transportant du pétrole vers l'Afrique du Sud.

81. Le mouvement anti-apartheid britannique et la National Union of Students britannique ont mené une campagne efficace contre la Barclays Bank, qui a annoncé en novembre 1986 qu'elle avait vendu à l'Anglo-American Corporation of South Africa 40,4 % des parts qu'elle détenait dans sa filiale sud-africaine (voir A/AC.115/L.642).

82. En 1986 et au début de 1987, une campagne internationale pour obliger la Shell Oil Company à se retirer d'Afrique du Sud a été lancée dans les pays occidentaux par des organisations et des activistes locaux opposés à l'apartheid. La campagne a été soutenue par un grand nombre d'organisations et d'activistes anti-apartheid en Afrique du Sud, notamment par le docteur Beyers Naudé, Secrétaire général du South African Council of Churches (SAAC), le Rév. Allan Boesak, dirigeant de l'UDF et Président du Conseil mondial des Eglises réformées, et le COSATU 53/. En outre, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, un certain nombre d'actionnaires concernés ont fait pression lors de réunions spéciales d'actionnaires pour que la Shell se retire d'Afrique du Sud. En juin 1987, on a indiqué que des cadres dirigeants de la Shell aux Pays-Bas avaient créé un groupe spécial afin d'étudier les diverses possibilités de retrait d'Afrique du Sud 53/.

83. Au début de l'année 1987, cinq mouvements américains anti-apartheid, notamment l'American Committee on Africa (ACOA), l'American Friends Service Committee, l'Inter-Faith Centre on Corporate Responsibility, Trans-Africa et le Washington Office on Africa ont défini la signification du désengagement économique et ont énoncé les principes directeurs à suivre pour procéder au désinvestissement.

D'après ces mouvements, on considère qu'une société travaille en République d'Afrique du Sud ou en Namibie ou avec ces pays si cette société, sa mère ou ses filiales ont investi directement en Afrique du Sud ou en Namibie ou ont passé des accords de franchise, de licence ou de gestion avec ou pour une entité quelconque de ces pays; ou si ce sont des institutions financières qui n'ont pas interdit de faire de nouveaux investissements, d'accorder de nouveaux prêts, crédits et services connexes ou de renouveler les accords financiers existants, notamment à des fins commerciales, avec toute entité de ces pays; ou si une entité sud-africaine détient ou contrôle plus de 5 % de leur actif ordinaire 54/.

D. Désinvestissement

84. Aux Etats-Unis, le mouvement de désinvestissement, qui a pris de l'importance en 1986, s'est poursuivi tout au long de 1987. En juin 1987, 22 Etats, 14 comtés, 75 villes et les îles Vierges américaines, ainsi que plus de 128 collèges et universités avaient adopté une législation interdisant de conclure des contrats d'achat avec des sociétés travaillant avec l'Afrique du Sud ou dans ce pays et d'investir des fonds publics dans lesdites entreprises 55/. La plupart des universités et collèges qui ont déjà adopté des politiques de désinvestissement ont décidé de céder les actions qu'ils détenaient dans des sociétés travaillant avec l'Afrique du Sud ou dans ce pays en étalant l'opération sur plusieurs années afin de minimiser les bouleversements financiers. Dans certains cas cependant, lorsque les sociétés qui vendaient leurs actions ou leurs opérations sud-africaines faisaient de simples déclarations, les administrateurs en déduisaient que ces sociétés s'étaient retirées d'Afrique du Sud. Dans d'autres cas, certaines sociétés ont refusé de renouveler leurs donations aux établissements d'enseignement qui avaient adopté des politiques de retrait 56/.

85. Si on en croit les rapports, plus de 18 milliards de dollars de valeurs ont déjà été vendues dans le cadre de la législation actuelle. La New Jersey Division of Investment, par exemple, qui gère une caisse des pensions d'Etat de 17 milliards de dollars, a déjà vendu pour 4,4 milliards de dollars de valeurs de sociétés travaillant en Afrique du Sud ou avec ce pays et devrait en vendre encore 3 milliards d'ici à la fin août 1988, date limite légale pour le désinvestissement dans le New Jersey 57/.

86. En 1986, un certain nombre de sociétés américaines ont annoncé qu'elles avaient mis fin à leurs "investissements directs" en Afrique du Sud en vendant leurs avoirs sud-africains, la plupart du temps, à des sociétés entièrement contrôlées par des intérêts sud-africains. Certains législateurs et gestionnaires de fonds publics ont estimé que ces mesures constituaient une "restructuration" des sociétés ou une façon de tourner la législation actuelle, ce qui ne leur permettrait pas d'investir dans des caisses de pensions et/ou de conclure des contrats d'achat.

87. A cet égard, divers rapports établis par les médias indiquent que certaines sociétés, telles que Coca-Cola, Fluor Corporation, General Electric, International Business Machines, General Motors et Proctor and Gamble, qui avaient annoncé la vente de leurs avoirs sud-africains, cessant ainsi leurs investissements directs en Afrique du Sud, continuent de travailler avec l'Afrique du Sud ou dans ce pays en concluant des accords de franchise et de licence. Par exemple, General Electric a toujours des accords de licence et autres accords pour ses produits en Afrique du Sud. La Fluor Corporation a vendu ses avoirs avec une clause de rachat à une société d'Europe occidentale et a mis certains de ses employés à la disposition de

la nouvelle société. En 1986, Eastman Kodak a cédé ses opérations en Afrique du Sud et annoncé qu'elle n'approvisionnerait plus le marché sud-africain. Or, on a récemment signalé que la South African Druggists, une société qui a son siège à Johannesburg, avait acheté tous les stocks d'Eastman Kodak en Afrique du Sud et s'était assuré un approvisionnement à long terme à l'étranger 58/.

88. Le 3 juin 1987, le Rév. Leon Sullivan, auteur des Principes Sullivan, code de conduite des sociétés américaines en Afrique du Sud, a annoncé que les Principes n'avaient pas atteint leur but. Il a par conséquent demandé au Président des Etats-Unis de mettre un terme aux relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud et d'imposer des sanctions commerciales globales contre ce pays 59/.

89. Ce même mois, Ford Motor Company et Citibank ont annoncé qu'elles mettraient un terme à leur participation directe en Afrique du Sud. Citibank a vendu ses parts à la First National Bank of South Africa, filiale de l'Anglo American Corporation of South Africa. Cependant, ses services de banque d'affaires seront encore disponibles par l'intermédiaire de la First National Bank. A ce jour, la Ford Motor Company n'a toujours pas réellement mis un terme à sa participation directe en Afrique du Sud 60/.

90. A son congrès annuel d'octobre 1986, le NACTU a réaffirmé son soutien à l'adoption de sanctions obligatoires et globales (voir aussi A/AC.115/SR.601). En juillet, lors de son congrès annuel, le COSATU a appuyé l'adoption de sanctions globales et obligatoires, seules mesures susceptibles de permettre la mise en place d'une Afrique du Sud non violente, véritablement démocratique et non raciale. Il a noté que la politique de désinvestissement, telle que la pratiquaient actuellement les sociétés multinationales, n'était qu'un camouflage qui permettait souvent à ces sociétés de renforcer leur soutien au régime. Il a également demandé à ces compagnies d'indiquer à l'avance leur intention de se retirer d'Afrique du Sud afin que des négociations de bonne foi soient possibles.

91. Il est de plus en plus évident que l'Afrique du Sud prend au sérieux les conséquences possible des sanctions. Même s'il est encore trop tôt pour juger des résultats des mesures restrictives prises actuellement par certains pays, les dirigeants des milieux d'affaires sud-africains ont exprimé leur profonde préoccupation quant à l'impact possible. Ils estiment qu'à long terme les sanctions auront pour effet une diminution substantielle de la richesse nationale due à une mauvaise répartition des ressources, même si à court terme, la production industrielle nationale et l'emploi s'améliorent grâce à la substitution aux importations.

E. Boycottage sportif et culturel

92. Depuis le début de 1986 jusqu'en août 1987, plus de 70 sportifs et 40 artistes se sont engagés à ne plus avoir de contacts sportifs ou culturels avec l'Afrique du Sud et leurs noms ont ainsi été rayés de la liste des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud et de la liste des gens du spectacle, acteurs et autres artistes s'étant produits en Afrique du Sud.

93. De nombreux artistes dont la plupart n'ont pas une renommée internationale, ainsi que des sportifs ou équipes sportives originaires surtout de pays d'Europe occidentale, continuent cependant de se rendre en Afrique du Sud. Ainsi, bien que des progrès considérables aient été faits par la communauté internationale dans l'application des deux boycottages, il reste encore beaucoup à faire avant que les efforts de boycottage puissent être vraiment efficaces.

94. En 1986, l'Afrique du Sud a été provisoirement exclue de la World Boxing Association et le World Boxing Council a annoncé qu'il cesserait toute relation pendant deux ans avec tout manager, promoteur ou agent favorisant la boxe en Afrique du Sud sous toutes ses formes. En outre, en octobre 1986, les ministres des sports des Etats membres du Conseil de l'Europe ont voté en faveur d'une résolution encourageant les organisations sportives à rompre tous leurs liens avec l'Afrique du Sud.

95. L'adoption et l'ouverture à la signature et à la ratification de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports représentent une mesure importante prise pour assurer l'isolement total du régime d'apartheid dans le domaine des sports. Une année après l'ouverture de la Convention à la signature, celle-ci était signée par 71 Etats et ratifiée par 21 autres. Vingt-sept ratifications sont nécessaires pour que la Convention entre en vigueur.

V. RECAPITULATION DES TRAVAUX DU COMITE SPECIAL

96. Au cours de la période considérée, le Comité spécial a continué à surveiller la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité concernant l'apartheid et encourager la campagne internationale contre l'apartheid. Il a aussi publié des déclarations et lancé des appels à propos d'événements concernant l'Afrique du Sud. Il a redoublé d'efforts pour mobiliser les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les groupes anti-apartheid et lancé de nouvelles activités d'appui à la campagne internationale contre l'apartheid. Outre l'organisation et le parrainage de conférences, réunions et missions, le Comité spécial a apporté son concours à un certain nombre d'activités menées par les mouvements anti-apartheid, relançant ainsi la campagne contre l'apartheid dans le monde, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

A. Résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session concernant le point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain"

97. A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a examiné ce point au cours de sept séances plénières, entre le 5 et le 10 novembre 1986. Le 10 novembre, elle a adopté les huit résolutions suivantes concernant divers aspects de l'apartheid et fondées pour l'essentiel sur les recommandations du Comité spécial : "La situation en Afrique du Sud et l'assistance aux mouvements de libération" (41/35 A); "Sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud" (41/35 B); "Relations entre Israël et l'Afrique du Sud" (41/35 C); "Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid" (41/35 D); "Etat de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports" (41/35 E); "Embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud" (41/35 F); "Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud" (41/35 G); et "Action internationale concertée en vue de l'élimination de l'apartheid" (41/35 H).

B. Déclarations faites à des réunions du Conseil de sécurité

98. Le 17 février 1987, le Président du Comité spécial a pris la parole devant le Conseil de sécurité lors de l'examen de la question de l'Afrique du Sud (voir S/PV.2732). Il a condamné énergiquement la poursuite de la campagne de terreur et de violence génocide sans précédent déclenchée par le régime d'apartheid contre la population noire d'Afrique du Sud et réaffirmé l'opinion du Comité selon laquelle les populations de l'Afrique du Sud et leurs mouvements de libération ont le droit de recourir à tous moyens à leur disposition, y compris à la lutte armée pour éliminer le racisme et l'apartheid. Il a souligné la nécessité urgente d'imposer des sanctions efficaces contre l'Afrique du Sud et a invité le Conseil à prendre les mesures qui s'imposent, l'exhortant à exiger de l'Afrique du Sud qu'elle lève l'état d'urgence, retire ses troupes des townships et des écoles noires, abroge ses lois arbitraires sur la sécurité et les restrictions imposées aux médias, et qu'elle libère tous les prisonniers politiques et lève l'interdiction contre l'ANC et le PAC en vue d'ouvrir la voie à des négociations entre toutes les parties concernées en vue de l'instauration d'une société démocratique non raciale dans une Afrique du Sud unie.

99. Lors de l'examen de la question de la Namibie par le Conseil de sécurité le 7 avril 1987, le Président s'est dit gravement préoccupé par le fait que certains Etats occidentaux continuaient de collaborer avec l'Afrique du Sud, ce qui revenait à cautionner la politique de racisme, d'agression et de déstabilisation de cette dernière (voir S/PV.2743).

C. Activités du Comité spécial contre la politique et les pratiques du régime d'apartheid

100. Pendant la période considérée, le Comité spécial a à maintes reprises attiré l'attention de la communauté internationale sur la politique et les mesures répressives du régime d'apartheid en Afrique du Sud et sur les actes d'agression et de déstabilisation qu'il continue de perpétrer contre les Etats africains indépendants de la région. Le Président s'est entretenu en plusieurs occasions avec de hauts fonctionnaires d'un certain nombre de pays et a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle intensifie la campagne internationale contre Pretoria et appuie la lutte du peuple sud-africain dirigée par les mouvements de libération nationale (voir annexe IV du présent rapport).

Campagne contre la répression

101. Le Comité spécial a poursuivi ses efforts pour promouvoir la campagne visant à mettre fin à toute forme de répression contre les opposants à l'apartheid et à assurer la libération de tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud. Il a, par exemple, publié des déclarations au sujet de l'assassinat du Dr Fabian Ribeiro, membre de la National Medical and Dental Association et de sa femme ainsi que du sort de M. Jeff Massemola, membre du Pan Africanist Congress, qui est une des personnes emprisonnées depuis le plus longtemps au titre d'une peine de prison à vie, et de Dean T. S. Farisani, qui a été libéré par la suite. Il a exprimé sa vive préoccupation face à l'arrestation de M. Mohammed Valli Moosa, Secrétaire général par intérim du United Democratic Front, et de M. Murphy Morobe, Secrétaire à la publicité par intérim, et aux actes de violence perpétrés contre les membres de la National Union of Mineworkers qui faisaient grève pour pouvoir exercer leurs droits syndicaux légitimes. Le 14 août, le Comité spécial a publié une déclaration invitant le mouvement syndicaliste mondial et les autres à manifester leur solidarité avec les grévistes et à leur fournir un appui matériel et autre. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud a accepté, sur la proposition du Comité spécial, de fournir un soutien financier pour l'assistance judiciaire nécessaire aux mineurs en grève.

102. Le 28 août, le Comité spécial a publié une déclaration dans laquelle il déplorait l'application arbitraire de la peine de mort dans le cadre d'une campagne de persécution et de brutalité destinée à écraser et annihiler le mouvement de libération. Il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie la campagne mondiale lancée par le South African Youth Congress en juillet pour sauver la vie de 32 prisonniers politiques sud-africains condamnés à mort.

103. Le Comité spécial s'est déclaré consterné par la polarisation accrue dont témoignaient les résultats des élections réservées à la population blanche qui avaient eu lieu le 6 mai 1987 et a dénoncé le décret du régime raciste interdisant les protestations en faveur des détenus et prisonniers politiques sud-africains. Il a en outre vivement critiqué les restrictions qui venaient d'être imposées à la presse en Afrique du Sud dans le but de priver la communauté internationale de nouvelles sur les troubles politiques et la violence d'Etat.

104. Lors des séances solennelles de célébration de la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (11 octobre 1986), de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars 1987) et de la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud (16 juin 1987) à l'invitation du Comité spécial, des invités

spéciaux venus d'Afrique du Sud ont évoqué la détérioration de la situation intérieure et l'escalade de la répression sous le régime d'apartheid (voir annexe VI du présent rapport). A l'occasion d'une séance spéciale de célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ANC, le 8 janvier 1987, la lutte héroïque du peuple opprimé d'Afrique du Sud contre l'apartheid a été évoquée. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la détention de Nelson Mandela, le Comité spécial a de nouveau exigé sa libération sans conditions, ainsi que celle de tous les autres prisonniers politiques.

105. Le Comité spécial a en outre participé activement à des conférences, séminaires, etc. organisés par des organisations non gouvernementales ou des groupes anti-apartheid et a contribué au succès de leurs travaux. Par exemple, pour appuyer la lutte contre l'oppression et assurer la libération des prisonniers politiques, le Comité spécial a contribué activement en 1987 aux campagnes "Unlock apartheid goals" et "Free South Africa's Children".

106. Le Comité spécial a également axé ses activités sur la situation des femmes et des enfants vivant sous le régime d'apartheid. Il a vivement condamné les autorités sud-africaines qui ont reconnu détenir des enfants et il a adressé une lettre au sénateur américain Barbara Mikulski pour la féliciter d'avoir présenté au Sénat des Etats-Unis le texte de la résolution 516 en date du 25 mars 1987 demandant la libération de tous les enfants détenus en Afrique du Sud. Le Comité spécial a, par ailleurs, participé activement au Séminaire international de solidarité avec la lutte des femmes en Afrique du Sud, tenu à Bruxelles, et au Congrès mondial des femmes à Moscou. A l'invitation du Comité spécial, des représentants du Detainees' Parents Support Committee et des mouvements de libération nationale ont évoqué le sort des femmes et des enfants vivant sous le régime d'apartheid, lors de la séance solennelle tenue par le Comité spécial à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie (9 août 1987).

107. Le Comité spécial a envoyé une mission dans les Etats de première ligne pour évaluer concrètement les besoins particuliers des femmes et des enfants réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie et étudier les moyens d'accroître l'assistance fournie à ces derniers. La mission s'est rendue au Zimbabwe, en Zambie et en République-Unie de Tanzanie, du 28 avril au 13 mai, et s'est entretenue avec les représentants des gouvernements, des mouvements de libération nationale et d'organisations non gouvernementales (voir A/AC.115/L.646).

108. Dans le programme d'action qu'ils ont adopté, les participants à la Conférence internationale tenue par les étudiants pour manifester leur solidarité avec les étudiants sud-africains en lutte, organisée à Londres par le Comité spécial, se sont déclarés déterminés à mener une campagne pour dénoncer la politique de répression du régime d'apartheid, dans la mesure notamment où elle vise les étudiants et les jeunes et leurs organisations, ainsi qu'à exiger la levée de l'état d'urgence en Afrique du Sud (voir annexe V du présent rapport).

Campagne contre les actes d'agression et de déstabilisation perpétrés par Pretoria

109. Lors de l'examen du point 33 de l'ordre du jour par l'Assemblée générale, le 5 novembre 1986, le Président a exprimé la vive préoccupation du Comité spécial face aux circonstances suspectes qui ont entouré l'accident d'avion dans lequel le Président du Mozambique, Samora Machel, avait trouvé la mort. Le Président a également condamné l'attaque au colis piégé perpétrée le 19 décembre 1986 contre le

siège du PAC à Dar-es-Salam et le lâche acte d'agression perpétré le 24 avril 1987 contre Livingstone (Zambie). Le Comité spécial a appuyé l'engagement de combattre la politique de répression et de déstabilisation contre les Etats de première ligne pris dans le programme d'action adopté par la Conférence internationale des étudiants et repris dans les conclusions du Séminaire de l'Association des parlementaires de l'Europe de l'Ouest contre l'apartheid sur l'appui à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et la lutte contre l'apartheid, tenu à Strasbourg (France) du 13 au 15 mai 1987. Il a également réaffirmé son plein appui au plan d'action de l'AFRICA Fund du Mouvement des pays non alignés lors des réunions du Fonds tenues à New Delhi du 4 au 7 août 1987.

D. Action contre la collaboration avec le régime d'apartheid

110. Pour mettre fin à toute forme de collaboration avec l'Afrique du Sud et exprimer sa gratitude à tous ceux qui avaient pris des mesures dans ce sens, le Comité spécial a publié des déclarations et envoyé des lettres et/ou des messages à des gouvernements, organisations, universités, groupes anti-apartheid et autres institutions ainsi qu'à des particuliers; son président s'est en outre rendu dans un certain nombre de pays et s'est entretenu de ces questions avec de hauts responsables (voir annexe IV du présent rapport). Outre l'action contre la collaboration dont il est question dans la présente section, le Comité a continué à appuyer directement et à encourager la campagne mondiale contre l'apartheid (voir ci-après).

Collaboration dans les domaines militaire et nucléaire

111. Le 19 septembre 1986, sur la base de renseignements concernant la tenue d'une conférence sur le traitement et la non-prolifération des déchets radioactifs et leur décharge dans des lieux arides en Afrique du Sud, le Comité a adressé un message au Groupe africain à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour attirer son attention sur le fait que l'Afrique du Sud avait renforcé sa capacité nucléaire et continuait à avoir accès à la technologie nucléaire.

112. Le 11 décembre, le Comité spécial a publié une déclaration au sujet d'un certain nombre de transactions portant sur la vente d'armes et de matériel militaire à l'Afrique du Sud. Le Comité spécial a porté ces transactions à l'attention des missions permanentes des Etats Membres concernés auprès de l'Organisation des Nations Unies, à savoir les Gouvernements de la Belgique, du Honduras, de la Barbade, de Sainte-Lucie, du Cap Vert, de la Suisse et de la République fédérale d'Allemagne, les exhortant à prendre immédiatement des mesures fermes pour mettre fin à ces transactions et se conformer à l'embargo obligatoire sur les armements décrété par le Conseil de sécurité. Le 2 octobre 1986, le Comité spécial a adressé au Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre concernant des informations rapportées par la presse selon lesquelles les dirigeants israéliens auraient déclaré qu'Israël se conformerait aux résolutions de l'ONU contre l'apartheid et demandant des renseignements sur les mesures que le Gouvernement israélien avait prises ou se proposait de prendre à cet égard. Le 3 septembre, Israël a envoyé au Président du Comité spécial une lettre l'informant que son gouvernement envisageait de prendre de nouvelles mesures contre l'Afrique du Sud (voir aussi par. 57).

113. Le 10 décembre, le Comité spécial a écrit au Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies pour appeler son attention sur le fait que la Howaldtswerke Deutsche Werft AG de Kiel, entreprise de construction navale appartenant à l'Etat, était accusée d'avoir fourni à l'Afrique du Sud les plans d'un sous-marin (voir par. 55).

Le 10 février 1987, le Comité a de nouveau adressé une lettre au Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies pour porter à son attention des informations sur le rôle de la firme BASF-Aktiengesellschaft dans la fourniture d'ordinateurs à la police sud-africaine. En mars, le Président s'est rendu à Bonn pour discuter de ces questions avec le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne. Le 15 juillet, le Président a reçu une lettre du Représentant permanent adjoint de la République fédérale d'Allemagne l'informant que les enquêtes sur les infractions à l'embargo sur les armes n'étaient pas encore terminées. Deux mois plus tard, le Comité spécial a demandé aux Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et du Danemark de mener une enquête et de mettre un terme à l'exportation de tout matériel lié à un nouveau système de radiographie extrêmement avancé, fabriqué par la société Scanray Microfocus, qui devait être livré à l'armée de l'air sud-africaine par le truchement de la firme Isotope-Technic Dr Sauerwein. Par ailleurs, le Gouvernement autrichien a également été invité à mener une enquête et à annuler le projet d'implantation au Ciskei (Afrique du Sud) d'une usine de fabrication de petits avions du type UB 23 adaptés aux opérations policières et militaires par la société HB Aircraft Industries.

114. Le 15 juillet, le Président a adressé une lettre au Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui demander des renseignements sur la violation de l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud mentionnée dans le rapport adressé au Congrès le 2 avril 1987 par le Département d'Etat des Etats-Unis (voir par. 59). En réponse, le Représentant permanent par intérim des Pays-Bas a informé le Comité spécial des résultats de l'enquête menée par son gouvernement et a réaffirmé que les Pays-Bas observaient strictement l'embargo sur les armes décrété par les Nations Unies.

115. Les participants à la Conférence internationale des étudiants, tenue à Londres (voir par. 108), ont aussi décidé d'entreprendre une action contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud en vue de renforcer l'application de l'embargo sur la livraison d'armes à l'Afrique du Sud (voir annexe V du présent rapport).

Collaboration économique

116. Les 17 et 23 septembre, le Comité spécial a publié des déclarations dans lesquelles il se référait aux décisions de la CEE et du Japon d'imposer des sanctions contre l'Afrique du Sud et se déclarait consterné par le caractère dérisoire de ces sanctions, qui étaient loin d'être à la mesure des sanctions globales et obligatoires recommandées par l'Assemblée générale.

117. A plusieurs autres occasions, le Comité spécial s'est félicité de l'adoption de mesures tendant à mettre fin à la collaboration économique avec l'Afrique du Sud, par exemple, le retrait de la Barclays Bank d'Afrique du Sud, l'analyse de la situation et la recommandation de sanctions par le Comité consultatif sur l'Afrique du Sud mis sur pied par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, ainsi que la décision du Rév. Leon Sullivan d'abandonner le code de conduite des sociétés américaines opérant en Afrique du Sud.

118. A cet égard, le Comité spécial a apporté sa contribution et participé à un séminaire en faveur des pays membres de la SADCC et à l'action contre l'apartheid, organisé par l'Association des parlementaires d'Europe occidentale contre l'apartheid, qui a décidé de prendre des initiatives concrètes en faveur du vote de sanctions économiques par les parlements d'Europe occidentale, y compris l'interdiction d'importer du charbon sud-africain (voir annexe V du présent rapport).

119. Le Comité spécial a apporté sa contribution aux travaux du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, en application de la résolution 41/35 F de l'Assemblée générale (pour la liste des Etats membres du Groupe, voir annexe I du présent rapport).

Sports et culture

120. Conformément à une décision prise en 1980, le Comité spécial publie tous les six mois une liste des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. La dernière en date portait sur la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1986, et comme les précédentes, énumérait d'une part, les échanges sportifs ayant eu lieu avec l'Afrique du Sud dans chaque discipline, d'autre part, les sportifs - hommes et femmes - classés par pays, qui ont participé à des manifestations sportives en Afrique du Sud. Il continue à publier aussi des listes récapitulatives. Les noms de ceux qui se sont engagés à ne plus participer à des manifestations sportives en Afrique du Sud ont été retirés.

121. A la demande du Comité spécial, le quatrième registre des gens du spectacle, des comédiens et des autres artistes qui se sont produits en Afrique du Sud sous le régime d'apartheid a été publié durant la période considérée dans le cadre de la campagne pour le boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine culturel demandée par l'Assemblée générale dans plusieurs résolutions. Le premier avait été publié le 23 octobre 1983. Le registre est régulièrement mis à jour et des suppléments sont publiés périodiquement. Les noms des artistes qui s'engagent à ne plus se produire en Afrique du Sud sont retirés. Le Comité spécial a décidé de reporter au début de 1988 le séminaire sur le boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine culturel qui aurait dû se tenir du 9 au 11 septembre 1987. Il a estimé que ce report permettrait de mieux préparer le séminaire de manière à en délimiter plus nettement la portée et les objectifs et à donner ainsi un nouvel élan à la campagne visant à isoler l'Afrique du Sud dans le domaine culturel à cause de sa politique d'apartheid.

122. Par une lettre datée du 6 mai 1987, le Comité spécial a demandé au Gouvernement bolivien de mener une enquête sur les échanges culturels entre la Bolivie et l'Afrique du Sud dont les médias sud-africains avaient fait état. Le Gouvernement bolivien a répondu en réitérant sa ferme condamnation des pratiques racistes de l'apartheid et en communiquant au Comité spécial les résultats de l'enquête demandée.

E. Promotion d'une action mondiale contre l'apartheid

123. Pendant la période examinée, le Comité spécial a organisé un certain nombre de réunions, de conférences et de séminaires évoqués ci-après en vue de mobiliser une campagne contre le régime d'apartheid et y a participé (voir également annexe V au présent rapport).

Consultations avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales

124. Lors d'une réunion tenue à New York les 11 et 12 novembre 1986, les représentants du Comité spécial et du Comité du Commonwealth sur l'Afrique australe ont passé en revue leurs programmes d'activités dans le cadre de leur mandat et ressources respectifs et étudié les moyens de renforcer leur programme d'action conjoint contre l'apartheid en Afrique du Sud.

125. Les 26 et 27 février 1987, le Comité spécial a tenu des consultations spéciales sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud et dans l'ensemble de la région avec des mouvements anti-apartheid et d'autres organisations non gouvernementales des différentes régions du monde.

Conférence internationale d'étudiants pour la solidarité avec les étudiants sud-africains en lutte

126. La Conférence internationale d'étudiants, organisée par le Comité spécial avec le concours du Mouvement anti-apartheid britannique, de la National Union of Students, de l'Union panafricaine des étudiants, de la India Youth Congress et de l'Union internationale des étudiants, s'est tenue à Londres du 31 juillet au 3 août 1987. A l'issue de la Conférence, les participants ont adopté par acclamation une déclaration et un programme d'action (voir annexe V au présent rapport).

Appui aux activités anti-apartheid

127. Au cours de la période considérée, le Comité spécial a parrainé des conférences et des séminaires ou y a participé et a accordé une assistance à 20 organisations non gouvernementales nationales et internationales et à des groupes anti-apartheid pour des campagnes ou des projets destinés à mobiliser l'opinion publique en faveur de la lutte en Afrique du Sud.

128. Le Comité a notamment mis l'accent sur la promotion de la campagne internationale en vue de l'adoption de sanctions globales et obligatoires en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ainsi que sur les activités liées au boycottage de l'Afrique du Sud dans les domaines sportif et culturel. A cet égard, le Comité a participé activement aux travaux du séminaire consacré à l'appui à la CCDAA et à l'action contre l'apartheid organisé par l'Association des parlementaires d'Europe occidentale contre l'apartheid. Après avoir examiné toute une série de questions touchant la situation en Afrique australe, les quelque 150 participants au séminaire ont décidé de mener une campagne en vue de persuader les parlementaires d'Europe occidentale d'adopter des sanctions, y compris d'interdire l'importation de charbon sud-africain. Le séminaire a permis de sensibiliser les parlementaires à la situation en Afrique du Sud et de les mobiliser et a fourni aux parlementaires, aux organisations non gouvernementales et aux représentants des gouvernements et des mouvements de libération nationale d'Afrique australe l'occasion de procéder à un échange de vues fructueux sur la situation, les perspectives et les mesures à prendre.

129. Le 8 janvier 1987, le Président a pris la parole à New Delhi devant la Conférence internationale de la jeunesse contre l'apartheid, organisée par le Indian Youth Congress. La Conférence réunissait des délégations de 85 pays représentant 92 organisations de jeunes et 6 mouvements régionaux et continentaux.

Elle a déclaré que les jeunes étaient résolus à combattre l'apartheid et a adopté un programme d'action pour mobiliser l'opinion publique en faveur de la lutte et fournir une aide matérielle aux mouvements de libération d'Afrique du Sud.

130. Toute aussi importante sera la Conférence contre l'apartheid dans les sports que le South African Non-Racial Olympic Committee prévoit d'organiser à Harare du 4 au 6 novembre 1987 et à laquelle le Comité spécial a déjà exprimé son soutien moral et financier indéfectible.

131. Dans le domaine culturel, le Comité spécial a participé activement au Colloque littéraire international contre l'apartheid tenu à Brazzaville du 25 au 30 mai 1987. Le Colloque, qui a regroupé plus de 200 participants, a été ouvert par M. Denis Sassou-Nguesso, Président de la République populaire du Congo et alors Président en exercice de l'OUA. Dans leur déclaration finale, les participants ont notamment lancé un appel aux médias et à l'opinion publique internationale pour qu'ils intensifient la campagne en vue de l'élimination de l'apartheid et invité tous les Etats à rompre leurs relations avec l'Afrique du Sud conformément aux résolutions de l'ONU et de l'OUA.

132. Par ailleurs, le Comité spécial a participé au Séminaire sur la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud organisé à Helsinki du 22 au 24 mai par l'Afro-Asian People's Solidarity Organization (AAPSO), et il a contribué au succès des conférences organisées à Accra et à Ottawa par la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

Missions du Président du Comité spécial

133. Dans le cadre de sa campagne de promotion de la lutte contre l'apartheid, le Président s'est rendu dans un certain nombre de pays et rencontré les hauts responsables de ces pays. Il s'est rendu au Pakistan du 16 au 19 novembre 1986, où il s'est entretenu avec le Président Mohammad Zia-ul-haq et le Secrétaire aux affaires étrangères par intérim et a accordé des interviews à la presse et à la télévision pakistanaïses, puis au Népal du 21 au 23 novembre 1986 où il s'est longuement entretenu avec le Premier Ministre népalais, M. Marich Man Singh Shrestha et avec le Ministre des affaires étrangères, et pris la parole devant le Nepal Council for World Affairs.

134. Du 28 février au 11 mars 1987, le Président s'est ensuite rendu au Royaume-Uni, en République fédérale d'Allemagne et au Portugal et a tenu des consultations avec les autorités de ces pays.

135. Le Président s'est également rendu aux Philippines du 8 au 10 juillet 1987 où il s'est longuement entretenu avec la Présidente des Philippines, Mme Corazon Aquino, et avec le Vice-Président et Secrétaire aux affaires étrangères, M. Salvador Laurel. Durant sa visite, le Gouvernement philippin a ratifié la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports. Le Président a également pris la parole devant des associations de femmes et les étudiants de l'Université des Philippines, les membres du Rotary Club, les diplomates et les responsables gouvernementaux et non gouvernementaux.

F. Coopération avec d'autres organes des Nations Unies et avec d'autres organisations

136. Le Comité spécial a maintenu une coopération étroite avec d'autres organes des Nations Unies qui s'intéressent à l'Afrique australe, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration

sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud.

137. Le Comité spécial a poursuivi sa coopération active avec le Conseil économique et social. Dans ce contexte, le Président du Conseil a publié un rapport sur ses consultations avec le Président du Comité spécial contre l'apartheid (E/1987/85). Le Comité spécial a également continué de coopérer avec l'OIT et a participé aux débats du Comité sur l'apartheid au cours de la soixante-treizième session de la Conférence internationale du travail et a tenu des consultations avec des fonctionnaires de l'OIT en juin et en août. Le Comité spécial a également coopéré avec la Commission des droits de l'homme, en particulier avec son groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe. L'OUA a été invitée à assister aux séances du Comité spécial en tant qu'observateur. Ses représentants ont pris la parole à plusieurs séances spéciales et conférences du Comité. Celui-ci a continué à coopérer étroitement avec le Mouvement des pays non alignés et avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'avec des organismes anti-apartheid, et il a envoyé des représentants aux conférences, réunions et autres manifestations qu'ils organisaient.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

138. Au cours des 12 derniers mois, on a assisté à une évolution rapide de la situation en Afrique du Sud qui s'est traduite par un durcissement de la position intransigeante de Pretoria envers les opposants à l'apartheid à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ainsi que par une escalade des actes d'agression et de déstabilisation à l'encontre des Etats africains indépendants. La répression généralisée et de plus en plus dure, sous le couvert d'états d'urgence successifs, les arrestations massives d'enfants et le recours croissant à des forces parallèles telles que les vigiles et les escadrons de la mort ont atteint un niveau sans précédent. Les efforts visant à coopter, de diverses façons, des secteurs de la population noire ont échoué. Malgré l'effet perturbateur de la répression sur les activités politiques des opposants à l'apartheid, la majorité écrasante de la population a réaffirmé sa détermination à continuer de combattre le système et à exercer son droit à l'autodétermination dans une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

139. Les mouvements de libération nationale ont réussi à renforcer l'opposition à l'apartheid à l'intérieur du pays, à mobiliser d'importants secteurs de la population et à mieux se faire connaître à l'étranger, bien que certains médias les présentent comme des organisations terroristes. Leur importance prouve que le rôle qu'ils jouent est capital pour tout règlement du conflit. Malgré les résultats de l'élection de mai réservée aux Blancs, que Pretoria semble interpréter comme un mandat pour promouvoir son plan de partage du pouvoir fondé sur les ethnies et le maintien des principes fondamentaux de l'apartheid, des scissions dans la communauté blanche, y compris les Afrikaners, sont devenues évidentes. Un nouvel événement dynamique en Afrique du Sud est le renforcement du mouvement des syndicats noirs qui a réussi à survivre malgré la répression du régime. La récente grève des mineurs organisée par le Syndicat national des mineurs montre la force du mouvement de la main-d'oeuvre noire et le sérieux défi qu'il lance au régime d'apartheid. Des groupes d'opposition ont été réorganisés et renforcés en vue de cette longue lutte.

140. Pour renforcer sa mainmise sur le pays et garder les Etats de première ligne dans une situation de dépendance économique envers l'Afrique du Sud, Pretoria a intensifié ses actes d'agression et de terrorisme directement ou indirectement par l'intermédiaire des bandits de l'UNITA et du RENAMO, à l'encontre des pays voisins. En insistant sur des conditions inadéquates, Pretoria a retardé l'indépendance de la Namibie et fait la guerre à la South West Africa People's Organization (SWAPO), l'authentique représentante du peuple namibien et à l'Angola. En même temps, elle a cherché à renforcer sa puissance militaire à un point sans précédent en vue d'opprimer les opposants à l'apartheid. Malheureusement, Pretoria a trouvé des complices étrangers, que ce soit des marchands de canons ou des gouvernements qui, sans tenir compte des conséquences catastrophiques, fournissent à Pretoria une aide capitale pour réaliser ses objectifs. En fait, on a signalé des violations répétées de l'embargo obligatoire sur les armes.

141. Pretoria a également bénéficié de la surabondance sur le marché du pétrole et a aussi réussi à tourner à maintes reprises l'embargo sur le pétrole; elle a aussi profité de la hausse du prix de l'or et a réussi à obtenir un accord pour le réaménagement de la dette. Toutefois, l'économie est restée stagnante, entravée par ses contraintes structurelles et la baisse de la confiance des milieux d'affaires dans la capacité du régime de surmonter la crise politique.

142. Dans ses efforts visant à isoler l'Afrique du Sud et à faire pression sur les autorités pour démanteler l'apartheid, la communauté internationale a pris un certain nombre de mesures positives. Toutefois, cette action est loin d'être concertée; les lacunes existantes sont astucieusement exploitées par Pretoria. L'absence d'action concertée et l'effet de cette approche fragmentaire permettent à Pretoria, en payant le prix, de s'adapter jusqu'à un certain point à ces mesures en se tournant vers de nouveaux marchés et en trouvant de nouvelles sources d'approvisionnement.

143. Au cours de la période à l'étude, plusieurs des principaux partenaires commerciaux traditionnels de l'Afrique du Sud ont été soumis de la part de leur opinion publique et de leurs organes législatifs à une pression accrue destinée à les amener à prendre des mesures sévères contre cette dernière. Certains gouvernements, sous l'effet de ces pressions, et d'autres, de leur propre fait, ont pris un certain nombre de mesures importantes à l'encontre de l'Afrique du Sud. De toutes ces mesures prises au cours de cette période par des pays qui avaient des relations avec Pretoria, seules celles de la Finlande, de la Norvège et de la Suède contiennent des éléments sérieux et efficaces qui ont eu des effets négatifs sur les transactions de l'Afrique du Sud avec l'étranger. Les mesures adoptées en 1986 par les Etats-Unis d'Amérique, la Communauté économique européenne et le Japon ont besoin d'être considérablement élargies et mieux coordonnées pour devenir plus efficaces. Le fait que le charbon soit exclu de la liste des articles dont l'importation à partir de l'Afrique du Sud est interdite, adoptée par la CEE, a gravement préoccupé les opposants à l'apartheid.

144. Les organisations non gouvernementales ont intensifié leurs efforts de surveillance en ce qui concerne la collaboration avec l'Afrique du Sud, en particulier les violations des embargos sur le pétrole et sur les armes et les violations des boycottages sportif et culturel, et ont renforcé leur campagne de désinvestissement et leurs efforts pour faire connaître les événements qui se produisent en Afrique du Sud. Cette dernière contribution est considérée par le Comité spécial comme particulièrement importante vu les restrictions draconiennes imposées à la presse par Pretoria, qui a réussi à ce que les événements se produisant en Afrique du Sud soient relégués au second rang dans la plupart des médias du monde.

145. Grâce à la campagne mondiale pour l'imposition de sanctions économiques et autres, les questions de retrait et de désinvestissement, les prêts bancaires et le commerce avec l'Afrique du Sud ont pris une place prédominante dans les communautés politiques et les milieux d'affaires du monde entier et une attention spéciale a été accordée à la collaboration économique de certains Etats ainsi que de sociétés transnationales avec l'Afrique du Sud. Les techniques adoptées par certaines entreprises pour désinvestir tout en maintenant leurs liens avec le marché sud-africain et en continuant à en tirer des profits par l'octroi de licences et autres accords ont attiré l'attention et les critiques.

146. Le Comité spécial considère l'isolement total de l'Afrique du Sud comme un objectif urgent de la communauté internationale. En conséquence, l'embargo sur les armes, l'embargo sur le pétrole, l'interdiction des importations de charbon et de produits agricoles en provenance d'Afrique du Sud, l'interdiction des transferts de technologie et des prêts, la rupture des liaisons aériennes et maritimes et l'extension du boycottage sportif et culturel devraient faire partie intégrante de la stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour combattre l'apartheid,

jusqu'à ce que des sanctions globales et obligatoires soient imposées par le Conseil de sécurité. Ces mesures, renforcées par la détermination de surveiller leur application et de punir ceux qui ne les respectent pas, forceront le régime à accepter le cours inévitable des événements dès que possible, et à entamer des négociations avec les dirigeants reconnus par la majorité écrasante du peuple sud-africain.

147. A cet égard, le Comité spécial est gravement préoccupé par des informations sur la vente de plans d'un sous-marin à l'Afrique du Sud par des entreprises de la République fédérale d'Allemagne, ainsi que sur une importante livraison d'armes par certains pays. Il est également préoccupé par les relations qu'Israël continue d'entretenir avec l'Afrique du Sud, bien qu'il ait récemment annoncé l'imposition de nouvelles restrictions sur les futurs contrats en matière de défense, ainsi que par le renforcement des liens de l'Afrique du Sud avec le Japon et d'autres pays d'Extrême-Orient.

148. Au moment où le peuple en lutte de l'Afrique du Sud oppose une résistance héroïque au régime d'apartheid, le Comité spécial estime qu'il est capital que la communauté internationale continue d'exercer des pressions avec une détermination indéfectible pour que des sanctions exécutoires soient imposées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Tout en appuyant fortement les mesures adoptées par des Etats, individuellement et collectivement, et en félicitant les gouvernements qui ont pris ce genre de mesures, le Comité spécial souligne l'urgence d'imposer des sanctions concertées, globales et obligatoires, car des sanctions sélectives et non coordonnées donnent au régime la possibilité d'absorber dans une certaine mesure les coûts qui en résultent et de mettre au point des mesures défensives.

149. Les pressions continues exercées par la communauté internationale restent un moyen de faire entendre raison aux autorités de Pretoria et de leur faire comprendre qu'une amnistie inconditionnelle des prisonniers et des détenus politiques sont des conditions nécessaires pour amener le pays à des négociations fructueuses avec les véritables représentants du peuple. Entre-temps, la communauté internationale devrait utiliser tous les moyens dont elle dispose pour soulager la souffrance des détenus, femmes et enfants, et faire connaître à l'opinion mondiale les crimes que le régime a commis et qu'il a essayé de cacher par les restrictions sévères imposées à la liberté de la presse.

150. Compte tenu des événements qui se sont produits au cours de la période à l'étude et de la nécessité de donner un nouvel élan à l'action internationale concertée contre l'apartheid, le Comité spécial recommande que l'Assemblée générale :

a) Réaffirme sa condamnation de la politique et des pratiques d'apartheid qui constituent un crime contre l'humanité, et du recours du régime sud-africain à la répression dans le pays, ainsi que ses actes d'agression et de déstabilisation dans la région, qui constituent une menace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

b) Réaffirme la légitimité de la lutte du peuple opprimé de l'Afrique du Sud par tous les moyens, y compris la lutte armée, pour l'élimination de l'apartheid et l'exercice du droit à l'autodétermination dans une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, et déplore toute interprétation erronée tendant à assimiler la lutte de libération en Afrique australe à du terrorisme;

c) Exige que le régime de Pretoria mette fin à l'état d'urgence, libère M. Nelson Mandela et M. Zephania Mothopeng et tous les autres prisonniers et détenus politiques, garantisse le retour en toute sécurité de tous les exilés politiques, annule les mesures d'interdiction frappant les mouvements de libération nationale et les organisations politiques et les mesures de proscription frappant les individus;

d) Condamne l'exécution des combattants de la liberté capturés en Afrique du Sud et exige que ceux qui sont actuellement condamnés à mort ne soient pas exécutés;

e) Exige que le régime d'apartheid respecte les Conventions de Genève du 12 août 1949 et le Protocole additionnel I de 1977 et accorde le statut de prisonnier de guerre aux combattants de la liberté capturés;

f) Souligne que seules des négociations avec les véritables dirigeants du peuple opprimé peuvent conduire à un règlement pacifique, juste et durable du conflit racial en Afrique du Sud;

g) Demande au Conseil de sécurité d'adopter des sanctions globales et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud;

h) Condamne toute forme de collaboration avec le régime d'apartheid et toute aide à l'UNITA et aux bandits de la RENAMO;

i) Encourage les Etats qui ont pris des mesures contre le régime à entreprendre une action vraiment efficace et demande à tous les Etats, en attendant l'adoption par le Conseil de sécurité de sanctions globales et obligatoires, de mettre fin à tous les liens militaires, nucléaires, commerciaux, financiers, techniques, culturels, sportifs, universitaires, aériens et autres relations avec l'Afrique du Sud et de surveiller la stricte application de leurs propres mesures;

j) Prie instamment la communauté internationale de coopérer pleinement à l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives aux boycottages culturel, sportif, commercial et autre qui se sont avérés être des moyens efficaces de pression sur le régime d'apartheid;

k) Prie instamment les Etats qui ne l'ont pas encore fait de ratifier toutes les conventions internationales relatives à la discrimination raciale et à l'apartheid, notamment la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports;

l) Prie les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les individus de fournir toute l'aide possible au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération nationale, ainsi qu'aux Etats de première ligne, qui sont continuellement victimes des actes d'agression et de déstabilisation de l'Afrique du Sud;

m) Autorise le Comité spécial contre l'apartheid à continuer de mener une campagne internationale contre l'apartheid par la publicité, les réunions, les séminaires, les conférences, les auditions, les consultations, les missions et autres activités connexes, et en particulier :

- i) A tenir en 1988, tout en poursuivant ses autres activités, une conférence régionale d'étudiants africains, une réunion internationale de parlementaires, un séminaire international sur le boycottage culturel, une réunion des mouvements anti-apartheid des pays de la Communauté européenne, et des auditions sur des sujets adéquats;
- ii) A effectuer une étude sur les mesures nationales adoptées par les Etats et leur influence, une autre étude sur les liens critiques de l'économie sud-africaine avec le monde extérieur et, en coopération avec des sociétés transnationales et la Commission des droits de l'homme, une étude sur le désinvestissement.

Notes

1/ A la tête du NSMS se trouvent le State Security Council et un ensemble de comités. Le Conseil, qui est présidé par M. Botha, conseille les autorités dans la formulation d'une politique et de stratégies nationales en matière de sécurité. Ses décisions sont appliquées aux niveaux régional et local par les Joint Management Councils, qui évaluent les conditions de sécurité dans chaque région et recommandent aux autorités les solutions appropriées, depuis l'intervention des forces de sécurité jusqu'à l'amélioration des conditions de vie. Les Joint Management Councils et leurs organes subsidiaires sont composés de représentants du monde des affaires, des conseils de communautés, de la police sud-africaine et des forces de défense sud-africaines (SADF).

2/ Work in Progress (WIP) 46 (Braamfontein) Afrique du Sud, février 1987; et Africa Confidential (Londres), vol. 28, No 14, 8 juillet 1987.

3/ Un des principaux dirigeants du Comité d'action d'Alexandra, le dirigeant syndical Moses Mayekiso, et 12 autres membres du Comité, sont actuellement jugés pour trahison (Africa Confidential, vol. 28, No 14, 8 juillet 1987).

4/ Wall Street Journal et The Guardian (Londres), 13 avril 1987.

5/ "Mission to South Africa", communiqué de presse de la Commission internationale de juristes, Genève, 16 mars 1987.

6/ Financial Mail (Johannesburg), 12 septembre 1986; et South African Institute of Race Relations (SAIRR) News (Johannesburg), vol. 49, No 2, juillet 1987.

7/ La Repubblica (Rome), 2 décembre 1986; et "Morning News Programme" (National Public Radio, Washington, D.C.), 12 décembre 1986.

8/ Weekly Mail (Johannesburg), 28 novembre-4 décembre 1986; et Sowetan (Johannesburg), 6 mars 1987.

9/ Documents d'information relatifs aux attentats contre le COSATU, publiés par le COSATU (Johannesburg), juin 1987; et The Economist (Londres), 1er août 1987.

10/ Cape Times (Le Cap), 29 mai 1987.

11/ Déclaration prononcée par Mme Gail Elliott, représentante du Detainees' Parents Support Committee (DPSC), à l'occasion de la réunion solennelle du Comité spécial contre l'apartheid pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, 10 août 1987.

12/ S.A. Barometer (Johannesburg), vol. I, No 2, 27 mars 1987.

13/ Sixième rapport spécial sur l'état d'urgence (DPSC, Johannesburg), 30 avril 1987.

14/ Documents d'information sur les attaques lancées contre le COSATU publiés par le COSATU (Johannesburg), juin 1987; et The New York Times, 29 août 1987.

15/ S.A. Barometer, vol. I, No 1, 11 mars 1987.

16/ "Mission to South Africa" (communiqué de presse publié par la Commission internationale de juristes, Genève), 16 mars 1987; et The Guardian, 21 août 1987.

17/ Financial Times (Londres), 16 juin 1987.

18/ Cape Times, 22 août 1987; et Weekly Mail, 4-10 septembre 1987.

19/ Hansard, Le Cap, 23 février 1987.

20/ Sowetan, 27 septembre 1987.

21/ S.A. Barometer, vol. I, No 11, 31 juillet 1987.

22/ Ibid., No 9, 3 juillet 1987.

23/ Cape Times, 8 juin 1987.

24/ Sowetan, 7 avril 1987; et Financial Mail, 19 juin 1987.

25/ Reuter, dépêche, 28 juillet 1987.

26/ The Guardian, 6 juillet 1987; et The New York Times, 26 août 1987.

27/ The Guardian, 1er mai 1987.

28/ Voir A/42/425-S/19003, annexe; The Guardian, 13 août 1987.

29/ The Guardian, 16 mai 1987.

30/ Voir A/42/332-S/18908, annexe.

31/ The Guardian, 1er mai 1987.

32/ Christian Science Monitor, 18 août 1987.

33/ S.A. Barometer, vol. I, No 4, 24 avril 1987.

34/ Children of the Front-line: The impact of Apartheid, Destabilization and Warfare on Children in Southern Africa, rapport soumis au FISE par Reginald Herbold Green, et al., mars 1987, p. 10 et 11.

35/ Financial Mail (Johannesburg), 5 juin 1987; South African Digest, Pretoria, 12 juin 1987; Military Balance (Londres), Institut international d'études stratégiques, 1986 et 1987.

36/ D'après les autorités suisses, le Gouvernement suisse ignore tout de l'envoi d'armes à partir de la Suisse.

37/ Sur la base d'informations reçues de la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud.

38/ The New York Times, 29 avril 1987.

39/ The New York Times, 19-20 mars et 3 avril 1987; Financial Times, 20 mars 1987.

40/ The New York Times, 15 mars 1987.

41/ Report to Congress pursuant to Section 508 of the Comprehensive Anti-Apartheid Act 1986: Compliance with the United Nations Arms Embargo, Washington, D.C., 2 avril 1987.

42/ Quarterly Reports, Banque de réserve sud-africaine, mars et juin 1987.

43/ S.A. Barometer, vol. I, No 3, 10 avril 1987.

44/ Cape Times et Citizen, 26 août 1987.

45/ Financial Times, 30 avril 1987.

46/ South African Labour Bulletin, SALB (Braamfontein), Afrique du Sud, vol. 12, No 1, novembre-décembre 1986 et vol. 12, No 5, 5 juillet 1987.

47/ S.A. Barometer, vol. I, No 1, 11 mars 1987.

48/ En 1986, les exportations vers les Etats-Unis se sont montées à 2 450 millions de dollars des Etats-Unis, vers le Japon à 1 891 millions de dollars des Etats-Unis, vers le Royaume-Uni à 1 319 millions de dollars des Etats-Unis et vers la République fédérale d'Allemagne à 1 079 millions de dollars des Etats-Unis. Les importations de la République fédérale d'Allemagne atteignaient un total de 1 955 millions de dollars des Etats-Unis, celles du Japon 1 380 millions de dollars des Etats-Unis, celles du Royaume-Uni 1 270 millions de dollars des Etats-Unis et celles des Etats-Unis 1 173 millions de dollars des Etats-Unis.

49/ A/AC.115/L.642; et ANC News Briefing, Londres, No 6, vol. II, 15 février 1987; Financial Times, Londres, 25 et 26 mars 1987; The New York Times, 25 mars 1987; et communiqué de presse 5/87 du 27 mars 1987, publié par la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

50/ Communiqué de presse publié par la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, le 21 mars 1987; et The New York Times, 17 mars 1987.

51/ African Business (Londres), mai 1987.

52/ Le rapport a été établi par le Advisory Committee on Africa, créé en décembre 1985 en vertu du décret No 12532. Les Vice-Présidents du Comité étaient Frank T. Cary, ancien Président de International Business Machines (IBM) et William T. Coleman, Jr., ancien Secrétaire d'Etat aux transports (The New York Times, 11 février 1987).

53/ Newsletter on the Oil Embargo against South Africa, No 8, Amsterdam, juillet 1987.

54/ Public Investments and South Africa (New York, American Committee on Africa, 26 février 1987).

55/ Ibid., (New York), 1er juin 1987.

56/ Newsweek (New York), mars 1987.

57/ The New York Times, 9 février 1987.

58/ Financial Times, 20 mars 1987.

59/ Wall Street Journal, 4 juin 1987.

60/ The New York Times, 27 juillet 1987.

ANNEXE I

Composition des organes subsidiaires du Comité spécial contre l'apartheid et du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud

1. Organes subsidiaires du Comité spécial :

- a) Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la collaboration avec l'Afrique du Sud :

Ghana (Président), Hongrie, Inde, Indonésie, Pérou et Soudan

- b) Sous-Comité des pétitions et de l'information :

Algérie (Président), Népal, République démocratique allemande, Somalie et Trinité-et-Tobago

- c) Equipe spéciale pour les femmes et les enfants vivant sous le régime d'apartheid :

Inde, Philippines, Soudan (Président) et Trinité-et-Tobago

- d) Equipe spéciale pour les prisonniers politiques :

Guinée, Inde, Malaisie, Pérou (Président), République arabe syrienne, République démocratique allemande et Somalie

- e) Equipe spéciale sur les aspects juridiques de l'apartheid :

Hongrie, Nigéria (Président), Pérou et République arabe syrienne

2. Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud

Algérie, Cuba, Indonésie, Koweït (Vice-Président), Nicaragua, Nigéria, Norvège (Président), Nouvelle-Zélande, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine et République-Unie de Tanzanie

ANNEXE II

Budget de l'Afrique du Sud (1986/87-1987/88)

(En millions de rands)

	<u>1986/87</u>	<u>1987/88</u>	<u>Pourcentage d'augmentation</u>
Enseignement	8 458	9 100	20,00 <u>a/</u>
Planification du développement	5 320	6 514	22,04
Affaires étrangères	1 363	2 176	60,00
Commerce et industrie	593	1 031	73,08
Défense	5 123	6 683	40,00 <u>a/</u>
Police	1 071	1 530	42,08

Source : South African Digest, Pretoria, 12 juin 1987.

a/ D'après la source ci-dessus.

ANNEXE III

Principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud (1985-1986)

(En millions de dollars des Etats-Unis)

<u>Pays</u>	<u>Importations de</u> <u>l'Afrique du Sud</u>		<u>Exportations de</u> <u>l'Afrique du Sud</u>		<u>Montant total des</u> <u>échanges commerciaux</u>	
	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>
Etats-Unis d'Amérique	1 232	1 173	2 242	2 450	3 474	3 623
Japon	1 023	1 360	1 640	1 891	2 663	3 251
République fédérale d'Allemagne	1 701	1 955	954	1 079	2 655	3 034
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 327	1 270	1 384	1 319	2 711	2 589
France	395	409	632	473	1 027	882
Italie	336	367	622	568	958	935
Belgique et Luxembourg	190	216	358	368	548	584
Pays-Bas	212	257	161	198	373	455
Suisse	201	243	70	86	271	329
Canada	114	111	155	256	269	367
Espagne	91		210		301	
Suède	124	125	51	24	175	149
Australie	49	54	106	102	155	156
Total	<u>6 995</u>	<u>7 540</u>	<u>9 585</u>	<u>8 814</u>	<u>16 580</u>	<u>16 354</u>

Source : United Nations Commodity Trade Statistics, série D. Non compris l'or, les armes et le pétrole; les chiffres concernent l'Union douanière d'Afrique australe.

Extraits des déclarations faites par le Comité spécial

Au cours de la période examinée, le Comité spécial a fait un certain nombre de déclarations. On trouvera ci-après la liste de ces déclarations et des extraits de la plupart d'entre elles.

GA/AP/1760
(10 septembre 1986)

Déclaration du Président félicitant le Président du Pan Africanist Congress of Azania, Zephania Mothopeng, à l'occasion de son élection

"... Je salue le courage et la détermination dont vous faites preuve en résistant au système odieux de l'apartheid... La cause de la liberté triomphera."

GA/AP/1761
(17 septembre 1986)

Déclaration du Président disant sa "consternation" devant le "caractère limité" des sanctions proposées par la Communauté européenne contre l'Afrique du Sud

"... Les sanctions que la Communauté économique européenne a proposé d'imposer sont d'un caractère limité et loin de constituer les sanctions globales et obligatoires préconisées par le Comité spécial contre l'apartheid et recommandées par l'Assemblée générale des Nations Unies. En excluant le charbon de la liste des produits dont l'importation doit être interdite, la décision prise, hier, par la Communauté économique européenne, réduit virtuellement à néant l'effet des sanctions..."

GA/AP/1762
(23 septembre 1986)

Déclaration du Président redisant sa "déception" devant les sanctions limitées contre l'Afrique du Sud annoncées par le Japon le 19 septembre

"... Le Gouvernement japonais semble avoir emboîté le pas à la Communauté économique européenne (CEE) en limitant l'interdiction des importations au fer et à l'acier, excluant donc le charbon qui représente une part majeure des importations japonaises d'Afrique du Sud... Compte tenu du fait que le Japon est le plus gros partenaire commercial de l'Afrique du Sud et que des filiales extérieures japonaises sont fortement engagées dans l'économie sud-africaine... Nous prions instamment le Japon de se désengager de l'Afrique du Sud..."

GA/AP/1763
(23 septembre 1986)

Déclaration du Président invitant à célébrer largement la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (11 octobre)

"... Au cours des 12 derniers mois, la crise sud-africaine s'est aggravée et le régime d'apartheid a intensifié sa répression. Arrestations, détentions, bannissements, tortures et morts en détention sont monnaie courante dans l'atmosphère de terreur créée par l'état d'urgence imposé au pays..."

GA/AP/1764
(29 septembre 1986)

Déclaration du Président se disant "profondément choqué" par le veto du Président Reagan au projet de loi du Congrès relatif aux sanctions contre l'Afrique du Sud

"... Le Comité exprime sa déception devant l'action du Président Reagan, mais ... se félicite de la position prise par le peuple de ce pays, par ses représentants législatifs et par certaines institutions, et se dit confiant que les principes moraux qui inspirent cette position prévaudront..."

GA/AP/1769
(12 novembre 1986)

Déclaration du Président annonçant la décision du Comité spécial et du Comité du Commonwealth sur l'Afrique australe d'étendre leurs activités communes contre l'apartheid

GA/AP/1772
(24 novembre 1986)

Déclaration du Comité spécial contre l'apartheid se félicitant de la décision prise par la Barclays Bank de retirer ses investissements d'Afrique du Sud

"A la suite de l'affirmation énoncée par le Président de la Barclays Bank en mars 1986, selon laquelle 'la banque ne participerait à aucun réaménagement officiel de la dette tant que ... des changements n'interviendraient pas pour confirmer que la politique d'échec de discrimination raciale institutionnalisée a pris fin', la décision prise hier par la Barclays Bank de se retirer d'Afrique du Sud constitue un progrès important de la campagne internationale de désinvestissement..."

GA/AP/1774
(4 décembre 1986)

Déclaration du Président par intérim condamnant l'assassinat du Dr Fabian Ribeiro et son épouse Barbara Ribeiro, militants anti-apartheid

GA/AP/1775
(11 décembre 1986)

Déclaration du Président par intérim demandant que soient empêchées de toute urgence les ventes imminentes d'armes à l'Afrique du Sud

"... Le Comité spécial a attiré l'attention des missions permanentes des Etats Membres concernés sur ces indications et prié instamment les gouvernements de ces pays de prendre immédiatement des mesures fermes pour arrêter ces ventes et toute autre opération qui constituerait une infraction en droit international et en droit interne à l'embargo obligatoire décrété par le Conseil de sécurité sur la fourniture de matériel militaire et d'armement à l'Afrique du Sud..."

GA/AP/1776
(11 décembre 1986)

Déclaration du Président par intérim condamnant la détention d'enfants en Afrique du Sud

"Le Comité spécial contre l'apartheid est choqué d'apprendre que, comme le régime d'apartheid l'admet lui-même, 256 enfants âgés de 11 à 16 ans sont détenus en Afrique du Sud. En fait, le nombre d'enfants placés en détention en vertu de l'état d'urgence actuel est beaucoup plus élevé et atteint des milliers..."

GA/AP/1777
(11 décembre 1986)

Déclaration du Président par intérim condamnant la censure de la presse en Afrique du Sud

"Aujourd'hui, le régime d'apartheid a annoncé de nouvelles mesures pour censurer la presse et dissimuler toute information portant sur l'agitation politique et sur les brutalités commises par le régime pour la réprimer... Le Comité spécial condamne vigoureusement les restrictions imposées à la presse qui montrent que le régime d'apartheid a choisi l'affrontement avec le peuple plutôt que le dialogue... Le Comité spécial appelle la communauté internationale, en particulier la presse mondiale, à prendre les mesures qui s'imposent contre le régime d'apartheid après l'intensification de l'oppression de type fasciste menée par le régime raciste contre le peuple opprimé d'Afrique du Sud."

GA/AP/1780
(19 décembre 1986)

Déclaration du Président condamnant la tentative manquée d'attentat à la bombe contre le siège tanzanien du Pan Africanist Congress of Azania

"Le Comité spécial contre l'apartheid a été choqué d'apprendre aujourd'hui qu'un odieux attentat avait été tenté contre le siège du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) en République-Unie de Tanzanie, au moyen d'un colis piégé. L'engin, posté à Manzini au Swaziland, était adressé au Secrétaire administratif de l'organisation... Seules la vigilance du Secrétaire et la promptitude des forces de sécurité tanzaniennes ont permis d'éviter la tragédie. Le Comité spécial contre l'apartheid condamne fermement cet acte terroriste criminel et, compte tenu des tentatives déjà faites précédemment, ne doute pas que celle-ci l'ait été à l'instigation des racistes d'Afrique du Sud..."

GA/AP/1783
(23 janvier 1987)

Déclaration du Président par intérim se disant inquiet du sort des prisonniers politiques sud-africains Jeff Masemola et Dean T. S. Farisani, qui poursuivent une grève de la faim

GA/AP/1784
(27 janvier 1987)

Déclaration du Président par intérim condamnant les actes de police contre Winnie Mandela et sa fille

GA/AP/1785
(5 février 1987)

Déclaration du Président par intérim annonçant la décision du Comité spécial de ne pas mettre le nom du compositeur-interprète américain Paul Simon sur le registre de ceux qui se sont produits en Afrique du Sud

"... Le Comité spécial souhaite faire savoir que l'objet de la visite de Paul Simon en Afrique du Sud et les circonstances dans lesquelles elle a eu lieu ont été examinés attentivement. Le Comité spécial a été en contact direct avec le représentant de M. Simon et avec M. Simon lui-même... M. Simon a, depuis lors, écrit au Comité spécial pour déclarer qu'il n'a pas l'intention de se produire en Afrique du Sud tant que l'apartheid y régnera et qu'il continuera de participer au boycottage culturel lancé par l'Organisation des Nations Unies. A réception de la lettre, le Comité spécial a décidé de ne pas mettre son nom sur le registre des gens du spectacle, des comédiens et des autres artistes qui se sont produits en Afrique du Sud sous le régime d'apartheid."

GA/AP/1786
(13 février 1987)

Déclaration du Président condamnant la détention et la torture d'enfants par les autorités sud-africaines

"Le Comité spécial contre l'apartheid a appris qu'au Parlement, le 12 février, les autorités sud-africaines avaient reconnu avoir gardé des enfants âgés de 11 ans et moins en détention. Le régime ayant admis ce fait et révélé en outre la détention de plus de 13 000 personnes, sa cruauté et son mépris total de l'opinion publique internationale ne sont plus à démontrer..."

GA/AP/1787
(9 mars 1987)

Déclaration du Président concernant une session stratégique du Comité spécial appelant à maintenir les pressions pour des sanctions contre l'Afrique du Sud et à poursuivre le soutien à la lutte de libération

"Le Comité spécial s'est réuni les 26 et 27 février pour une session extraordinaire de consultations avec les mouvements anti-apartheid et d'autres organisations non gouvernementales venues de différentes parties du monde. Les représentants des mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie - notamment l'African National Congress of South Africa (ANC), le Pan Africanist of Azania (PAC) et la South West Africa People's Organization (SWAPO) - participaient à la session. L'évolution de la lutte du peuple d'Afrique du Sud contre l'apartheid et la situation en Afrique australe ont été examinées... Les travaux ont porté sur les points suivants : imposition de sanctions contre le régime d'apartheid; action dans le domaine de l'information et de la publicité; soutien aux mouvements

de libération et aux organisations diverses combattant l'apartheid à l'intérieur de l'Afrique du Sud; mesures pour renforcer et soutenir les Etats de première ligne... Le Président du Comité spécial a dit qu'il espérait que la déclaration adoptée par la réunion donnerait des directives utiles aux organisations non gouvernementales et aux mouvements anti-apartheid pour leurs activités visant à isoler totalement le régime raciste..."

GA/AP/1788
RD/546
(9 mars 1987)

Déclaration du Président par intérim invitant à célébrer largement la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars)

"... Les événements tragiques de Sharpeville marquent un tournant dans la lutte pour la libération en Afrique du Sud et ont montré que le régime raciste était décidé à employer la force brutale pour réprimer la lutte légitime de la grande majorité des Sud-Africains réclamant leurs droits élémentaires et leur dignité humaine. Ils ont aussi témoigné que les peuples opprimés d'Afrique du Sud sont fermement résolus à libérer leur pays et n'auront de cesse, quel que soit le prix à payer, qu'ils atteignent leur objectif d'une société non raciale et démocratique en Afrique du Sud. Jamais autant de sang n'a été versé en Afrique du Sud que pendant les 12 derniers mois..."

GA/AP/1793
(14 avril 1987)

Déclaration du Président dénonçant le régime de Pretoria pour ses derniers décrets interdisant les protestations de soutien aux prisonniers politiques sud-africains

"Avec la promulgation par le régime d'apartheid, le vendredi 10 avril, d'un décret interdisant les formes, même les plus atténuées, de protestation de soutien aux prisonniers politiques, y compris la signature de pétitions, l'affichage, le port de badges, de T-shirts, etc., l'Afrique du Sud sombre dans l'état d'urgence permanent et la dictature au détriment de toute la population... Le Comité spécial contre l'apartheid appelle les démocraties occidentales dont l'Afrique du Sud proclame faire partie, et particulièrement les Etats-Unis et le Royaume-Uni, à condamner sans ambiguïté, non seulement en paroles mais aussi en actes, le dernier coup porté aux vestiges de liberté fondamentale et des principes démocratiques."

GA/AP/1794
(27 avril 1987)

Déclaration du Président par intérim condamnant l'agression de l'Afrique du Sud contre la Zambie le 24 avril

"... Ajoutant une agression de plus à sa série d'actes de déstabilisation en Afrique australe, les militaires du régime d'apartheid, les uns en

hélicoptère, les autres à motocyclette, ont attaqué la ville de Livingstone au sud-ouest du pays, tuant quatre Zambiens et en blessant un autre, et détruisant trois bâtiments..."

GA/AP/1795
(11 mai 1987)

Déclaration du Président concernant le résultat des élections tenues le 6 mai 1987 en Afrique du Sud

"Le Comité spécial contre l'apartheid est consterné, mais non surpris, du résultat des élections réservées aux Blancs qui ont eu lieu le 6 mai 1987 en Afrique du Sud... Les élections, qui ont eu lieu deux ans avant la date prévue, avaient été décidées par le Président Botha, désireux de recevoir le pouvoir de poursuivre ses vaines réformes de l'apartheid et ses mesures brutales pour réprimer l'agitation noire qui persiste. Les élections devaient également montrer par leur résultat la fermeté du régime devant les pressions internationales pour l'élimination de l'apartheid ... [mais] ont montré que le peuple opprimé d'Afrique du Sud n'avait pas d'autre choix que celui de continuer sa lutte... Il a été confirmé qu'on ne peut espérer une transformation pacifique de l'Afrique du Sud tant que le Parti national est au pouvoir et qu'il est impératif d'imposer de véritables sanctions obligatoires contre le régime d'apartheid."

GA/AP/1796
(5 juin 1987)

Déclaration du Président se félicitant de la décision du Rév. Leon Sullivan de renoncer au code de conduite des sociétés américaines opérant en Afrique du Sud

"Le Comité spécial contre l'apartheid se félicite de la décision prise par le Rév. Leon Sullivan de renoncer au code de conduite des sociétés américaines opérant en Afrique du Sud et d'appeler ces sociétés à mettre fin à leurs liens commerciaux avec l'Afrique du Sud. Le Comité a approuvé aussi l'appel lancé par le Rév. Sullivan au Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il impose un embargo commercial total contre l'Afrique du Sud et rompe les relations diplomatiques avec le régime d'apartheid... Le Comité spécial regrette profondément que le Gouvernement américain ait choisi de critiquer les dernières recommandations du Rév. Sullivan et de refuser ainsi d'entendre même une des voix les plus mesurées et modérées. Pour les sociétés transnationales opérant en Afrique du Sud, il n'y a plus d'alibi ni de justification..."

GA/AP/1798
(15 juin 1987)

Déclaration du Président par intérim invitant à célébrer largement la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud (16 juin)

"... La célébration du Jour de Soweto marquera le onzième anniversaire du massacre le plus horrible de l'histoire de l'Afrique du Sud... Aujourd'hui, la situation en Afrique du Sud s'est nettement aggravée avec la prolongation de l'état d'urgence. On a appris que le régime de Pretoria a de nouveau annoncé le 10 juin la prolongation de l'état d'urgence national qui aurait dû expirer le 12 juin. Ceci caractérise l'intransigeance et le mépris qu'affiche volontairement le régime d'Afrique du Sud à l'égard de toute protestation de l'opinion publique mondiale qui demande la suppression du système d'apartheid..."

GA/AP/1803
(23 juillet 1987)

Déclaration du Président par intérim se disant préoccupé par l'arrestation de Mohammed Valli Moosa et Murphy Morobe, membres du United Democratic Front

GA/AP/1805
(3 août 1987)

Déclaration du Président par intérim invitant à célébrer le plus largement possible la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie (9 août)

"... La Journée internationale coïncide avec le trente et unième anniversaire de la manifestation historique organisée par les femmes sud-africaines en 1956 pour protester contre l'extension aux femmes du système des laissez-passer. La célébration de cette journée dans le monde entier doit dénoncer le caractère injuste et brutal du système d'apartheid, particulièrement dans ses répercussions sur la situation des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie, et encourager à augmenter le soutien matériel et moral à leur lutte..."

GA/AP/1807
(4 août 1987)

Déclaration du Président à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'emprisonnement de Nelson Mandela

"Le 5 août, Nelson Mandela, le grand dirigeant de la lutte du peuple sud-africain pour une société démocratique non raciale, aura passé 25 années en prison. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont dénoncé la décision qui l'a condamné à l'emprisonnement à vie en 1964, alors qu'il était déjà en train d'accomplir une peine d'emprisonnement pour s'être opposé à la politique inhumaine d'apartheid et pour avoir conduit la population à la résistance... Ils ont déclaré qu'il ne peut y avoir de solution pacifique en Afrique du Sud sans la mise en liberté ni la participation active des dirigeants du peuple emprisonnés ou exilés... Je souhaite à cette occasion rendre hommage à Nelson Mandela pour son courage et son esprit de sacrifice et lui assurer que le Comité spécial continuera à oeuvrer sans répit pour la libération de tous les détenus politiques et le triomphe de leur noble cause."

GA/AP/1808
(4 août 1987)

Message du Président à une réunion de l'AFRICA Fund,
à New Delhi, le 4 août

"... Je constate, avec satisfaction, que le plan d'action de l'AFRICA Fund porte sur les trois principaux aspects internationaux de l'assistance à laquelle les gouvernements, organisations et particuliers peuvent contribuer : a) l'assistance aux Etats de première ligne... b) l'assistance aux mouvements de libération nationale... et c) la mobilisation de l'opinion publique dans le monde à l'appui du peuple opprimé de l'Afrique du Sud et de la Namibie et des Etats de première ligne. Je désire assurer à l'AFRICA Fund Committee que toute la coopération nécessaire lui sera apportée pour promouvoir le Fonds et mobiliser l'opinion publique internationale..."

GA/AP/1811
(14 août 1987)

Déclaration du Président par intérim invitant la communauté internationale à soutenir la grève des mineurs sud-africains

"Le Comité spécial contre l'apartheid est gravement préoccupé de la violence dont ont été victimes les membres de la National Union of Mineworkers, section la plus importante du Congress of South African Trade Unions (COSATU)... En dépit de la répression, le mouvement de grève, suivi par plus de 340 000 mineurs, reste puissant et est le plus largement soutenu de l'histoire sud-africaine. Le Comité spécial appelle les mouvements syndicaux du monde entier et les organisations non gouvernementales et autres à manifester leur solidarité avec cette grève et à lui apporter un véritable soutien matériel et autre."

GA/AP/1812
(28 août 1987)

Déclaration du Président demandant le soutien international pour empêcher l'exécution de 32 détenus politiques sud-africains

"... le Comité spécial appelle le mouvement international anti-apartheid à appuyer et à aider la campagne mondiale pour sauver la vie des 32 détenus politiques sud-africains condamnés à mort qui sont en instance d'exécution à Pretoria..."

ANNEXE V

Conférences et séminaires organisés par le Comité spécial ou avec son aide

A. Conférence internationale de solidarité des étudiants avec les étudiants en lutte d'Afrique australe (31 juillet-3 août 1987)

1. La Conférence internationale de solidarité des étudiants avec les étudiants en lutte d'Afrique australe a été organisée par le Comité spécial au Goldsmiths College de l'Université de Londres. Le British Anti-Apartheid Movement et la National Union of Students du Royaume-Uni, notamment, ont travaillé en collaboration avec le Comité spécial pour préparer la tenue de la Conférence.

2. Présidée par M. Bayo Lawal, Ministre de la jeunesse, des sports et du développement social du Nigéria, la Conférence a rassemblé 140 représentants et dirigeants des organisations nationales et internationales d'étudiants et de jeunes, de divers organismes des Nations Unies, des mouvements de libération nationale et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales engagées dans la lutte contre l'apartheid. La délégation du Comité spécial était dirigée par son président, Joseph N. Garba, qui a ouvert la Conférence et prononcé le discours de clôture.

3. Le 3 août 1987, à la séance de clôture, la Conférence a adopté par acclamation une déclaration et un programme d'action.

4. Dans la déclaration, les étudiants et les jeunes participants à la Conférence se sont engagés à promouvoir la solidarité avec les étudiants et les jeunes d'Afrique du Sud et de Namibie, le South African Youth Congress récemment créé et la Namibia National Students Organization, le South African National Students Congress reconstitué et la National Union of South African Students; ils ont salué les étudiants et les jeunes des Etats de première ligne et la Zimbabwean Student Union, de création récente; ils se sont engagés à faire en sorte que la contribution des femmes qui participent à la lutte de libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie constitue un élément majeur dans les activités menées contre l'apartheid; ils ont rendu hommage à la lutte courageuse du Congress of South African Trade Unions et de la National Union of Namibian Workers; ils ont décidé de faire campagne pour l'imposition immédiate de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité et pour l'isolement total de l'Afrique du Sud ainsi que pour l'application immédiate de la résolution 435 (1978), pour l'indépendance de la Namibie et l'interdiction de toutes relations commerciales avec la Namibie ainsi que de tout investissement dans le territoire; ils sont convenus de faire campagne pour la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques et pour empêcher l'exécution des 32 activistes condamnés à mort en Afrique du Sud ainsi que les procès illégaux en Namibie; ils se sont engagés enfin à travailler à la mise en oeuvre complète du Programme d'action adopté par la Conférence.

5. Dans le Programme d'action, les étudiants participants ont lancé un appel aux étudiants du monde entier pour qu'ils se joignent à eux dans l'action qu'ils mènent dans les domaines suivants : éducation et information sur l'apartheid et la lutte de libération, aide matérielle aux mouvements de libération d'Afrique du Sud et de Namibie, campagne contre la politique de répression du régime d'apartheid et plus

particulièrement ses effets sur les jeunes, appui aux Etats de première ligne, mobilisation en faveur du boycottage universitaire de l'Afrique du Sud et de la Namibie, désinvestissement complet en Afrique du Sud et en Namibie pour aboutir à un retrait total des fonds investis, cessation de tout recrutement pour des emplois en Afrique du Sud et en Namibie ou pour servir dans l'armée de l'apartheid, imposition à l'Afrique du Sud de sanctions globales et obligatoires et de sanctions intérimaires, aide aux femmes d'Afrique australe, renforcement des embargos de l'ONU sur les armes et le pétrole à destination de l'Afrique du Sud et autres mesures visant à favoriser la réalisation des objectifs du Programme d'action.

B. Séminaire de l'Association des parlementaires d'Europe occidentale en faveur d'une action contre l'apartheid sur l'appui à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et l'action contre l'apartheid (13-15 mai 1987)

6. Un séminaire sur l'appui à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et l'action contre l'apartheid, organisé par l'Association des parlementaires d'Europe occidentale en faveur d'une action contre l'apartheid et appuyé par le Comité spécial, s'est tenu au Parlement européen, à Strasbourg (France).
7. Le séminaire a rassemblé environ 150 participants dont près d'un tiers étaient des parlementaires et les autres des représentants de pays africains, d'organisations non gouvernementales européennes et de mouvements anti-apartheid. Il a été ouvert par M. Jan Nico Scholten, Président de l'Association et les orateurs suivants y ont notamment pris la parole : le Président du Comité spécial, Joseph N. Garba, M. Pascoal Mocumbi, Ministre des affaires étrangères du Mozambique, M. C. W. Blackbeard, Ministre des transports du Botswana, M. Didymus Mutasa, Président du Parlement zimbabwéen, M. Sam Nujoma, chef de la South West Africa People's Organization (SWAPO) et un représentant de M. Lorenzo Natali, Commissaire de la Communauté européenne chargé de la coopération en matière de développement.
8. Les sujets examinés par le Séminaire ont été les suivants : la situation en Afrique du Sud, compte tenu en particulier des élections du 6 mai 1987; la situation en Namibie, particulièrement les atrocités commises contre la population namibienne par l'Afrique du Sud et l'absence de progrès en ce qui concerne l'octroi de l'indépendance au territoire, la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et plus particulièrement les menées subversives de l'Afrique du Sud et les besoins d'assistance des pays de la région; enfin, les sanctions occidentales contre l'Afrique du Sud, notamment les problèmes que posent leur portée et leur application.
9. Le Président de l'Association des parlementaires a annoncé dans son intervention de clôture que le Groupe de travail de l'Association des parlementaires avait décidé de lancer plusieurs initiatives, par exemple d'envoyer une délégation de parlementaires aux cinq gouvernements occidentaux du "Groupe de contact" sur la Namibie, au sujet de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie, de tenter de persuader les parlementaires d'Europe occidentale de proposer des sanctions telles que celles imposées par les Etats-Unis et les pays nordiques, notamment l'interdiction des importations de charbon en provenance d'Afrique du Sud, et d'avoir des entretiens avec M. Natali, Commissaire de la Communauté européenne, et le Ministre danois de la coopération afin d'accélérer les versements d'aide financière et de persuader les gouvernements européens de renforcer les capacités de défense des Etats de première ligne.

C. Colloque littéraire international contre l'apartheid (25-30 mai 1987)

10. Le Colloque littéraire international contre l'apartheid organisé à l'initiative d'écrivains africains sur le thème "Les écrivains africains accusent l'apartheid", s'est tenu à Brazzaville (République populaire du Congo) sous l'égide du Président du Congo et du Président de l'Organisation de l'unité africaine alors en exercice, S. E. M. Denis Sassou-Nguesso.

11. Plus de 200 participants se sont rendus au Colloque, africains en majorité, notamment des écrivains, des journalistes et des représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que des mouvements de libération nationale d'Afrique australe. Le colloque a été ouvert par le Président Sassou-Nguesso et les orateurs suivants y ont notamment pris la parole : M. Sam Nujoma, Président de la SWAPO, M. Sotirios Mousouris, Directeur du Centre contre l'apartheid, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des représentants du Soudan et du Ghana au nom du Comité spécial.

12. A la fin du Colloque, les participants ont adopté à l'unanimité une déclaration qui, entre autres dispositions, lançait un appel aux médias et à l'opinion publique internationale pour qu'ils intensifient la campagne pour l'élimination de l'apartheid, appuyait les efforts déployés pour renforcer le Fonds pour l'Afrique du Mouvement des pays non alignés, proposait la création d'une ligue internationale contre l'apartheid et invitait tous les Etats à rompre leurs relations avec l'Afrique du Sud conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Le Colloque a aussi recommandé d'autres initiatives, notamment la création d'une association panafricaine des écrivains qui aiderait à promouvoir la littérature africaine défendant la liberté et l'égalité, l'institutionnalisation du Colloque littéraire international contre l'apartheid et la création de prix littéraires africains qui seraient décernés à des écrivains africains par l'OUA ou tout autre organisme public.

Célébration des Journées internationales de solidarité
par le Comité spécial

A. Journée internationale de solidarité avec les prisonniers
politiques sud-africains (11 octobre)

1. Le Comité spécial a tenu le 10 octobre sa journée commémorative annuelle destinée à faire connaître les souffrances des prisonniers politiques en Afrique du Sud (tous ceux qui sont emprisonnés, internés ou victimes d'autres formes de séquestration pour s'être opposés à l'apartheid) et à contribuer à amener l'Afrique du Sud à se conformer aux résolutions de l'ONU sur la question. Des déclarations ont été faites à la réunion par le Secrétaire général, le Président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité et le Président du Comité spécial. Parmi les orateurs invités figurait Mme Urbania Mothopeng, épouse du Président détenu du Pan Africanist Congress of Azania (PAC).

B. Journée internationale pour l'élimination de
la discrimination raciale (21 mars)

2. Le Comité spécial a organisé le 20 mars une journée de séances solennelles pour célébrer l'anniversaire du massacre de Sharpeville (Afrique du Sud) au cours duquel des dizaines de personnes sans armes ont été tuées alors qu'elles protestaient pacifiquement contre les "lois sur les laissez-passer" le 21 mars 1960. Le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité, le Président du Comité spécial et les représentants de mouvements de libération et d'organisations non gouvernementales ont pris la parole au cours de cette réunion, parmi d'autres orateurs.

C. Journée internationale de solidarité avec la population
en lutte d'Afrique du Sud (16 juin)

3. Le Comité spécial s'est réuni le 16 juin pour commémorer le massacre de Soweto (Afrique du Sud). Le 16 juin 1976, des centaines d'écoliers sans armes ont été brutalisés et tués par la police alors qu'ils manifestaient contre l'imposition de l'Afrikaans et du système d'enseignement bantou. Des déclarations ont été faites à cette occasion par le Secrétaire général, le Président par intérim du Comité spécial, des représentants des mouvements de libération, etc.

D. Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes
d'Afrique du Sud et de Namibie (9 août)

4. Le Comité spécial a tenu le 10 août 1987 une réunion en vue de commémorer la manifestation organisée le 9 août 1956 à Pretoria par les femmes sud-africaines pour protester contre l'extension des "lois sur les laissez-passer" aux femmes. Des déclarations ont été faites à cette réunion par le Président par intérim du Comité spécial et par le Sous-Secrétaire général du Centre contre l'apartheid ainsi que par des invités spéciaux, notamment Mme Margarita Papandreou, Présidente de l'Union des femmes de Grèce, et Mme Gail Elliott, observatrice du Detainees' Parents Support Committee d'Afrique du Sud.

ANNEXE VII

Liste des documents du Comité spécial

- A/AC.115/L.640 Messages reçus pour la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains
- A/AC.115/L.641 Faits nouveaux survenus en Afrique du Sud (juillet à décembre 1986)
- A/AC.115/L.642 Action économique internationale contre l'Afrique du Sud en 1986
- A/AC.115/L.643 Déclaration adoptée par le Comité spécial contre l'apartheid à l'issue de sa session consacrée à l'examen des stratégies et des consultations qu'il a eues avec des organisations non gouvernementales de sa 500e à sa 603e séance, tenues les 26 et 27 février 1987
- A/AC.115/L.644 Messages reçus à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- A/AC.115/L.645 Messages reçus à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud - Journée de Soweto
- A/AC.115/L.646 Rapport de la mission du Comité spécial contre l'apartheid au Zimbabwe, en Zambie et en République-Unie de Tanzanie (28 avril-13 mai 1987)

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة . قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
